



FICHES ARCHITECTURALES

MUNICIPALITÉ DE FARNHAM

DECEMBRE 2023

Benjamin Gauthier consultant en urbanisme

Montréal, Qc

H2K 1X3

www.benjamin-gauthierconsultant.com

Équipe de projet

Chargé de projet: Benjamin Gauthier urb.

Expert-conseil en architecture: Gilles Ste-Croix

Assistante au chargé de projet: Gabrielle Anne Reid

Assistante au chargé de projet: Gabrielle Cloutier

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	4
Guide de l'utilisateur	6
1. Centre-ville	9
1.1 Nouvelle construction	17
1.2. Agrandissement	28
1.3. Rénovation.....	36
1.4. Activité commerciale	42
2. Yamaska, Normandie, Magenta, Kirk.....	45
2.1 Nouvelle construction	52
2.2. Agrandissement	64
2.3. Rénovation.....	70
Lexique	76
Référence	79

Avant-propos

AVANT-PROPOS

Agissant à titre de document de référence en matière d'architecture, les Fiches architecturales **accompagnent le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité de Farnham**. Celui-ci illustrera et détaillera les objectifs et critères à atteindre pour différents types d'intervention sur un bâtiment. Les objectifs et critères s'adaptent en fonction du milieu bâti des secteurs suivantes:

Secteurs :

1. Centre-ville;
2. Yamaska, Normandie, Magenta, Kirk.

Il est à noter que les objectifs et critères ainsi que les illustrations associées des secteurs Yamaska, Normandie, Magenta et du boulevard Kirk sont rassemblés dans une seule fiche architecturale.

Types d'intervention :

3. Nouvelle construction ;
4. Agrandissement ;
5. Renovation ;
6. Activité commerciale.

L'objectif des fiches architecturales

L'objectif des fiches architecturales est **d'imager et de véhiculer la vision architecturale** de la municipalité aux citoyens/architectes/entrepreneurs afin qu'ils puissent saisir concrètement les **objectifs et critères du PIIA**. Ce document outillera davantage les citoyens dans leurs demandes de PIIA dans le but d'obtenir une recommandation favorable du CCU.

L'approbation d'une demande de PIIA est assujettie à la recommandation du CCU et à une décision du conseil municipal. En aucun cas, le respect des conseils transmis par ces fiches ne doit être considéré comme étant une exemption à se soumettre au processus de demande de PIIA ou une substitution à toute décision du conseil municipal.

Guide de l'utilisateur

GUIDE DE L'UTILISATEUR

Vous êtes en voie de faire une [demande de permis de construction](#) et vous devez déposer une demande de *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*. Les fiches architecturales pourront vous guider dans la compréhension du PIIA de Farnham. Il suffit de suivre les étapes suivantes :

1. Localiser le secteur dans lequel se trouve votre bâtiment ;
2. Prendre connaissance de la typologie architecturale et le caractère du secteur ;
3. Sélectionner l'intervention voulue sur votre propriété.

1. Localiser le secteur dans lequel se trouve votre bâtiment

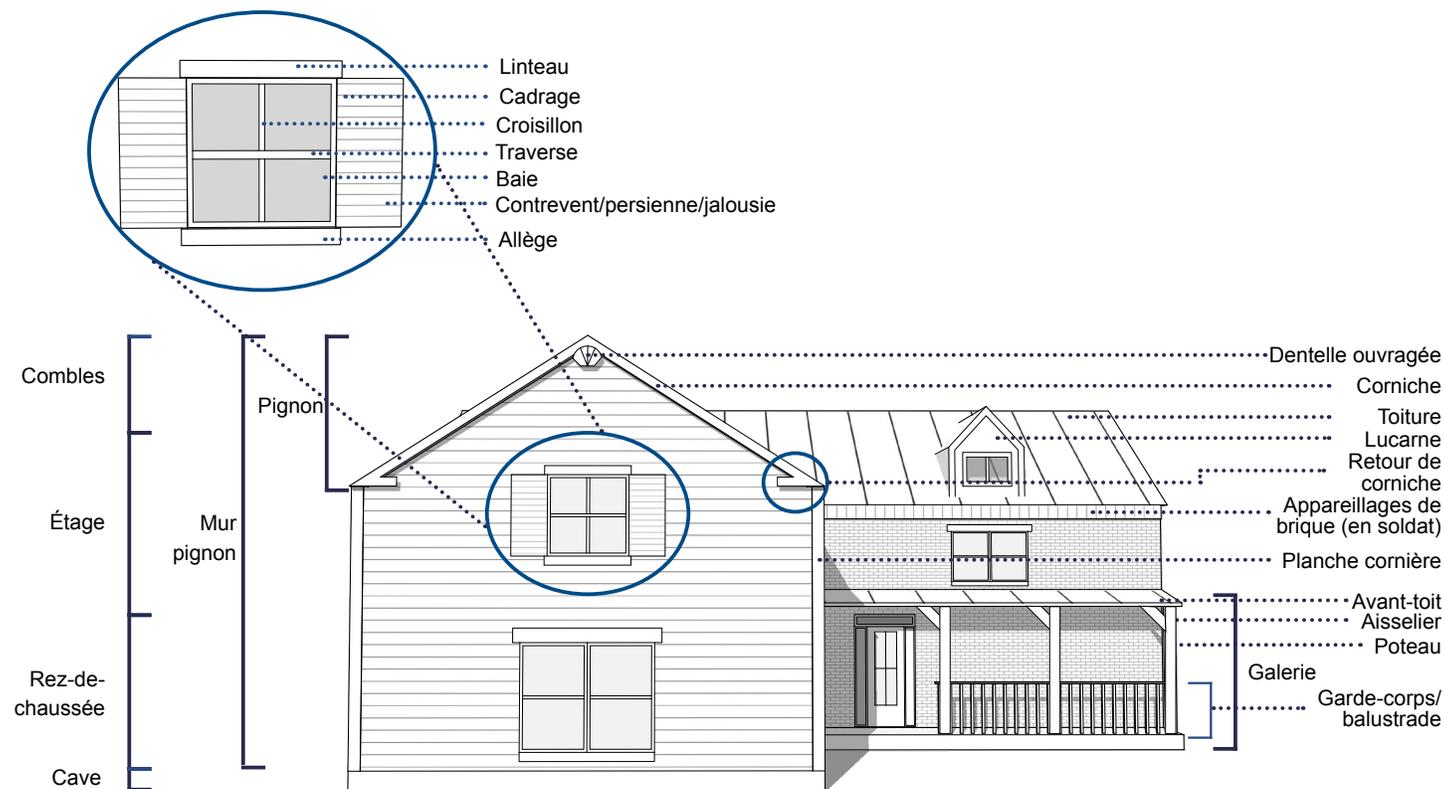
Figure 1 : Secteur du centre-ville



Figure 2 : Secteur Yamaska, Normandie, Magenta, Kirk



Pour comprendre la composition d'un bâtiment, il est important de décortiquer ses différentes composantes. La figure suivante vous sera utile tout au long de la consultation des fiches architecturales, vous pourrez vous y référer en cliquant sur les liens [en vert](#) indiqués à certaines pages.



Terminologie pertinente:

Allège: Élément mural qui est situé entre le plancher et l'appui de la baie d'une fenêtre.

Aisselier: Élément droit ou courbe servant à solidifier l'assemblage de deux éléments perpendiculaires. Il peut être décoratif afin d'ornez des poteaux et avant-toits.

Appareillage de brique: Façon dont les briques sont assemblées dans la maçonnerie.

Baie: Vitre entre croisillon(s), traverse(s) et cadrage.

Combles: Partie supérieure du bâtiment qui permet de supporter le toit.

Contrevent/Persienne/Jalousie: Panneaux simples ou doubles fixés à l'extérieur servant à couvrir ou protéger les fenêtres.

Contrevent est un panneau plein, la persienne et la jalousie sont composées de lamelles (mobiles pour la jalousie).

Corniche: Élément horizontal mouluré couronnant généralement la partie supérieure d'un bâtiment, mais peut également se retrouver sur un entablement commercial.

Dentelle ouvragée: Ouvrage décoratif que l'on retrouve généralement sous les débords de toit, dans les pignons et avant-toits.

Linteau: Élément de la structure d'un bâtiment qui supporte les charges au-dessus d'une ouverture.

Lucarne: La lucarne est une structure en saillie sur un toit servant à éclairer ou à ventiler les combles d'un bâtiment.

Pignon: Partie supérieure triangulaire du mur d'un bâtiment servant à donner des versants à un toit.

Traverse: Pièce d'armature horizontale de la fenêtre.

1. Centre-ville

1. CENTRE-VILLE

Présentation du secteur



Le secteur du centre-ville de Farnham se situe entre la rue Aikman à l'est (croisement avec la rue Principal Est), la rue de Normandie Nord à l'ouest, la rivière Yamaska au nord et le chemin de fer Canadien Pacifique au sud. Le chemin de fer fut l'élément déclencheur du Village de 'West-Farnham' en 1862.

Le secteur du centre-ville a été assujéti en raison de son caractère antique. Il s'agit du noyau villageois, construit autour de la rue Principale (rue Principale Est et rue Principal Ouest) et agissant comme l'artère commerciale du secteur. On y observe des bâtiments d'architecture variée tels que la maison cubique, le plex, la maison moderne, le cottage d'inspiration vernaculaire, la maison avec toit d'inspiration mansardée, la maison coloniale et le bungalow d'après-guerre et ceux-ci accueillent autant des usages commerciaux que résidentiels. La volumétrie assez concise des bâtiments, l'étroitesse de la rue Principal, la présence de la rivière Yamaska ainsi que les nombreux arbres matures aux abords de la rue créent une ambiance champêtre et familiale.

Le PIIA vise à protéger son centre-ville afin de conserver son cachet historique, mais aussi afin de bien encadrer l'espace public pour assurer une bonne cohabitation entre les différents usages (résidentiel et commercial) et pour jouir d'une artère commerciale dynamique.

1. CENTRE-VILLE

Présentation du secteur

Les figures 3 et 4 présentent des séquences types de bâtiments que l'on peut retrouver dans le secteur centre-ville et démontrent les caractéristiques clés qui définissent l'ambiance du secteur.

Figure 3 : Séquence architecturale type d'un tronçon de rue résidentiel du centre-ville



1. CENTRE-VILLE

Figure 4 : Séquence architecturale type d'un tronçon de rue commerciale du centre-ville



• Différents types de toiture:

- 1 Plat (la plupart) ;
- 2 Certaines exceptions de toit lors d'habitation (toit pavillon).

Différents types de matériaux:

- Brique ;
- Clin de bois ;
- Pierre naturelle.

Éléments architecturaux distinctifs

- Terrasse avant couverte ;
- 3 Entablement et vitrine commerciale;
- 4 Lucarne-pignon ;
- 5 Fenêtre à guillotine ou à battants avec carreaux ;
- 6 Balcons avant.

Volumes/gabarits

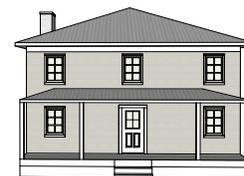
- Plan carré ou rectangulaire ;
- 2 étages à 3 étages.

1. CENTRE-VILLE

Présentation du secteur

2. Prendre connaissance de la typologie architecturale et le caractère du secteur.

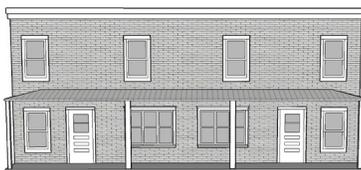
Ce volet donne un aperçu des styles architecturaux d'intérêt que l'on retrouve dans le secteur centre-ville de Farnham. L'objectif est de saisir les principales caractéristiques de l'architecture résidentielle et de s'en inspirer. Ce tableau dresse les principales caractéristiques architecturales en fonction du style architectural du bâtiment.



Style architectural	Maison d'inspiration québécoise et maison franco-québécoise	Cottage vernaculaire américain	Maison cubique d'après-guerre
Origine du style architectural	Entre 1810 et XIX ^e siècle.	Entre 1850 et 1950.	Entre 1875 et milieu du XX ^e siècle.
Toit	<ul style="list-style-type: none"> • 2 versants ; • Droit ou à débords courbés ; • Muni de lucarnes à croupe symétrique (parfois) ; • Couvre occasionnellement une galerie ; • En tôle à baguette ou en bardeaux de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toiture à deux versants droits ; • Parfois toiture à deux versants droits combinés avec une toiture pavillon ; • Présence de lucarne-pignon ; • Toiture conique occasionnellement ; • Revêtement de bardeaux d'asphalte/bois ou en tôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forme, pavillon (4 versants) ou plat ; • Pente, faible ; • Muni de combles lors d'un toit pavillon ; • Muni de lucarne occasionnellement ; • En tôle ou en bardeaux de bois ou d'asphalte.
Volume	<ul style="list-style-type: none"> • Volume rectangulaire composé d'un niveau en plus des combles habitables ; • Bâtiment d'un 1 étage et demi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume rectangulaire, carré ou en forme de L. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume carré ou composé de deux niveaux complets en plus des combles habitables (lors d'un toit pavillon).
Revêtements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre naturelle (moellons irréguliers) ; • Briques d'argile ; • Enduit de stuc ; • Planche à clin de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Planche à clin de bois (horizontale ou verticale) ; • Bardeaux de bois ; • Brique d'argile occasionnellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre naturelle ; • Briques d'argile ; • Enduit de stuc ; • Bloc moulé imitant la pierre de taille ; • Planche à clin de bois.

1. CENTRE-VILLE

Présentation du secteur



Style architectural	Bungalow nord-américain	Plex (influence vernaculaire Industrielle Boomtown)	Boomtown
Origine du style architectural	Environ entre 1910 et 1950.	Entre 1900 et 1950	Entre 1910 et 1950
Toit	<ul style="list-style-type: none"> Toit généralement à 2 ou 4 versants droits. 	<ul style="list-style-type: none"> Toit plat à pente vers l'arrière ; Corniche relativement simple avec ou sans fronton rectangulaire selon le cas ; Mur avec parapet selon la nature du bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> Toit plat à pente vers l'arrière Corniche relativement simple avec ou sans fronton rectangulaire selon le cas.
Volume	<ul style="list-style-type: none"> Volume carré ou rectangulaire composé d'un étage ou de deux étages en plus des combles. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume de forme carré ou rectangle allongé ; Présence d'une galerie au rez-de-chaussée et d'une autre à l'étage. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume de forme carré ou rectangle allongé ; Présence d'une galerie au rez-de-chaussée et d'une autre à l'étage.
Revêtements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Pierre naturelle ; Briques d'argile ; Enduit de stuc ; Planche à clin de bois ou d'aluminium. 	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment de construction simple dont l'accent est mis sur la façade seulement ; Revêtement d'origine en parement de bois posé horizontalement et où de briques. 	<ul style="list-style-type: none"> Revêtement d'enduit de d'agrégats ; Bâtiment de construction simple dont l'accent est mis sur la façade seulement ; Revêtement d'origine en parement de bois posé horizontalement et où de briques.

1. CENTRE-VILLE

Présentation du secteur



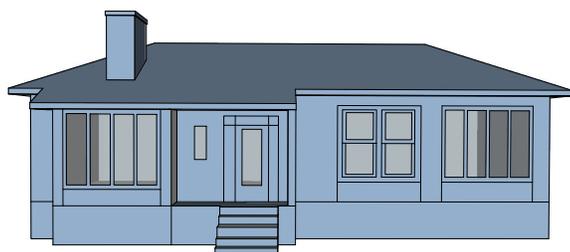
Style architectural	Maison de colonisation	Maison avec toit d'inspiration mansardée
Origine du style architectural	Fin du XIX ^e et début de XX ^e siècle.	Second empire 1855 à 1900.
Toit	<ul style="list-style-type: none"> • Toit à deux versants droits, débords de toits presque inexistant ; • En tôle ou en bardeaux de bois ou d'asphalte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toit brisé sur 2 ou 4 versants ; • Toit à 2 pentes successives (brisé et le terrasson) ; • Muni de combles spacieux ; • Muni de lucarnes ; • En tôle ou en bardeaux de bois ou asphalte.
Volume	<ul style="list-style-type: none"> • Petit volume ; • Bâtiment d'un 1 étage et demi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume carré ou rectangulaire composé d'un niveau en plus des combles habitables.
Revêtements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Planche à clin de bois ; • Briques d'argile ; • Bardeaux de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre naturelle ; • Briques d'argile ; • Enduit de stuc ; • Planche à clin de bois.

1. CENTRE-VILLE

Présentation du secteur

3. Sélectionner l'intervention voulue sur votre propriété

Nouvelle construction



Agrandissement



Rénovation



Activité commerciale



1.1 Nouvelle construction

1. CENTRE-VILLE

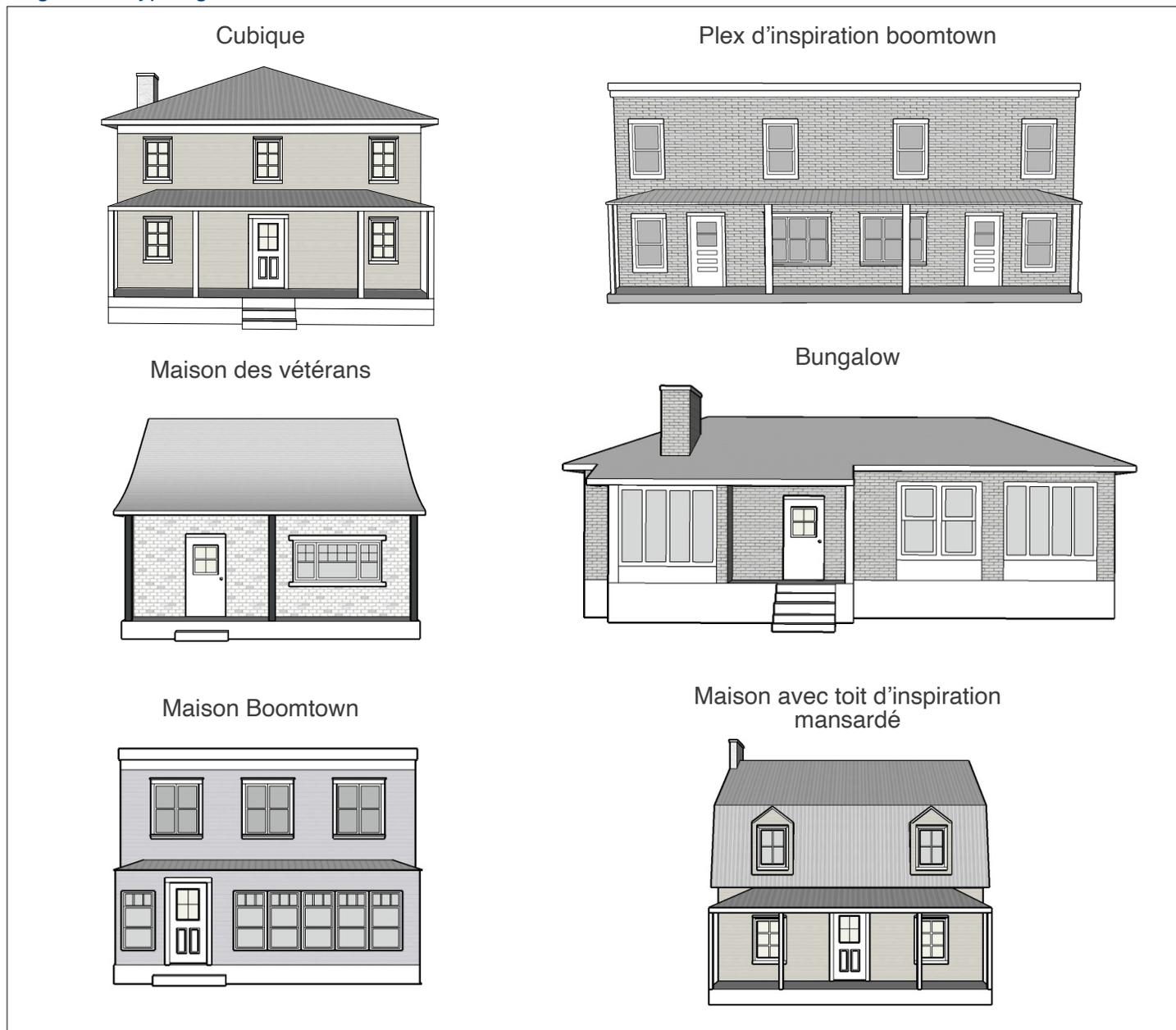
1.1. Nouvelle construction

1.1.1 Objectifs généraux d'aménagement

Objectif 1:

Conserver la spécificité des typologies architecturales du secteur et mettre en valeur les abords des principaux axes de circulation, notamment de la rue Principale.

Figure 5 : Typologies architecturales



1.1.1. Objectifs généraux d'aménagement

Figure 6 : Exemple de mise en valeur des abords de la rue Principale



- 1 Enseigne au-dessus de la porte marquant l'entrée ;
- 2 Coloris harmonieux entre les devantures commerciales et avec le corps principal du bâtiment ;
- 3 Traverses et cadre plus foncé ou de même couleur que le fond de la devanture ;
- 4 Alignement des entablements.

1. CENTRE-VILLE

1.1. Nouvelle construction

1.1.1. Objectifs généraux d'aménagement

Objectif 2:

Concevoir un milieu de vie où la cohabitation entre le résidentiel et le commercial est optimale, et où le cadre bâti, les aménagements paysagers et l'affichage commercial contribuent à créer une ambiance unique et dynamique au centre-ville.

Figure 7 : Séquence harmonieuse de bâtiments intégrant des fonctions résidentielles et commerciales



Objectif 1:

Privilégier une implantation qui respecte l'environnement du centre-ville et la volumétrie du cadre bâti.

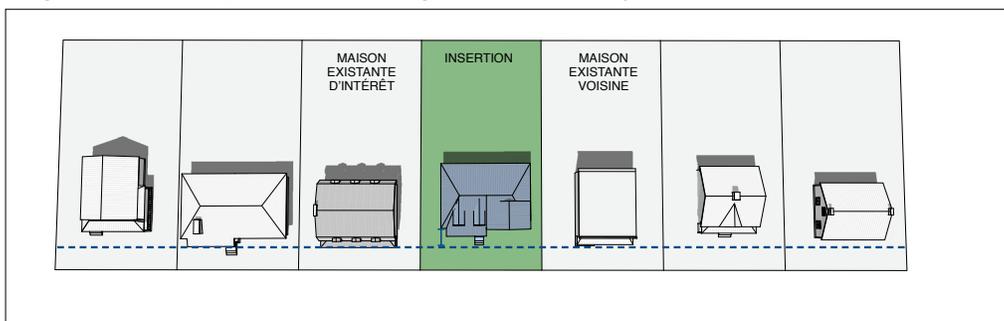
Critères:

1. Conserver le caractère propre au centre-ville, en respectant une implantation des nouveaux bâtiments qui respecte la trame urbaine d'origine ;
2. Favoriser un alignement des façades homogène le long des voies publiques ;
3. Mettre en valeur les bâtiments par le biais d'une implantation venant améliorer l'intégration à l'environnement immédiat.

Figure 9 : Bon exemple d'implantation et d'alignement des façades sur une artère commerciale



Figure 8 : Exemple d'un bon alignement des façades en contexte résidentiel



1. CENTRE-VILLE

1.1. Nouvelle construction

1.1.3. Architecture des bâtiments

Objectif 1:

Intégrer les nouvelles constructions aux composantes architecturales du milieu bâti environnant.

Critères:

1. Favoriser l'harmonisation de tout nouveau bâtiment avec les bâtiments du milieu d'insertion, faisant partie du même groupe d'usages, tant au niveau du style, des volumes, du rythme et de la typologie des ouvertures ainsi que la forme de sa toiture.

Figure 11 : Exemple d'une insertion harmonieuse en milieu commercial

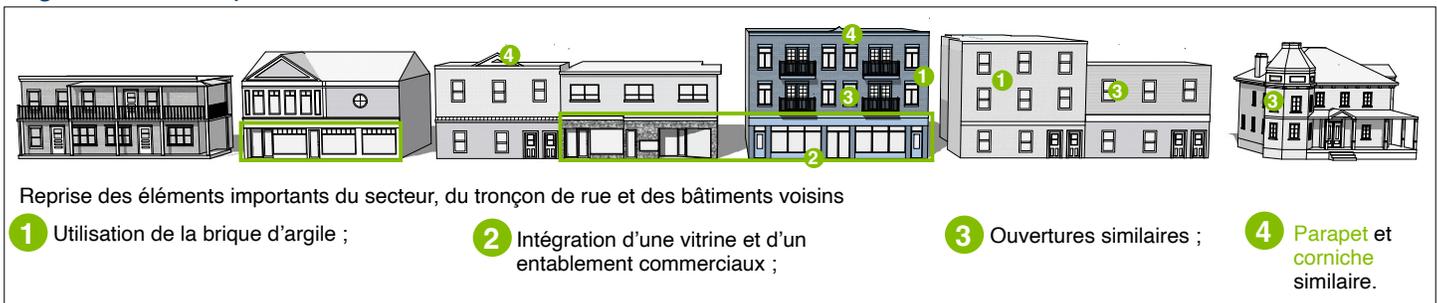


Figure 12 : Exemple d'une insertion non harmonieuse en milieu commercial

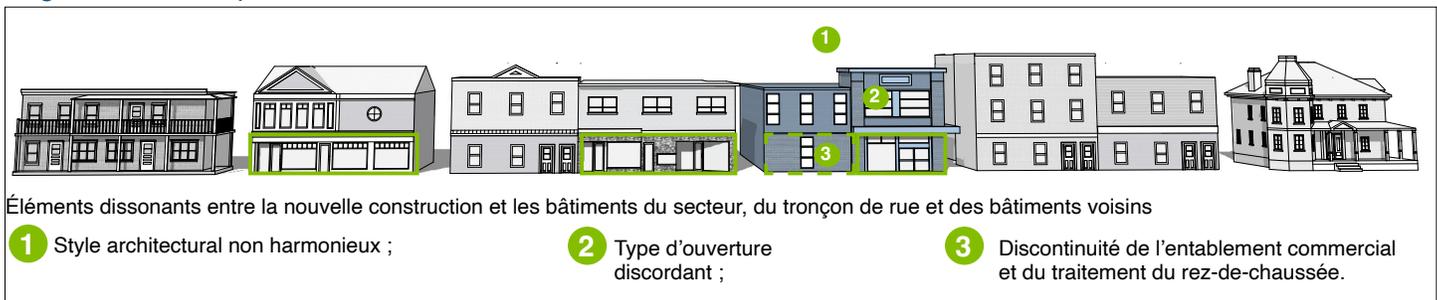


Figure 13 : Exemple d'une insertion harmonieuse en milieu résidentiel



Objectif 2:

Favoriser un traitement architectural de qualité supérieure qui permet de perpétuer le caractère historique et distinctif du secteur.

Critères:

1. Préconiser un traitement architectural plus élaboré pour les façades faisant face à une voie publique ou une allée de circulation ;
2. Encourager les projets de construction ayant une volumétrie de plus d'un étage ;
3. Privilégier les toitures à pignons ou à mansardes pour les usages résidentiels ;
4. Lors de travaux de construction, favoriser l'utilisation de matériaux de revêtement extérieur de qualité supérieure, tels que la brique, la pierre et le clin de bois ou d'aggloméré. L'utilisation du bardeau de cèdre et du crépi devrait être limitée aux superficies résiduelles ;
5. Prévoir un agencement harmonieux des couleurs choisies pour les composantes architecturales d'une construction (corps principal du bâtiment, détails architecturaux, fenêtres, portes et toit) ;
6. Mettre en valeur l'entrée principale du bâtiment par la présence d'un balcon, d'une galerie ou d'une véranda.

Figure 14 : Exemples de toit à pignon ou à mansarde pour les usages résidentiels

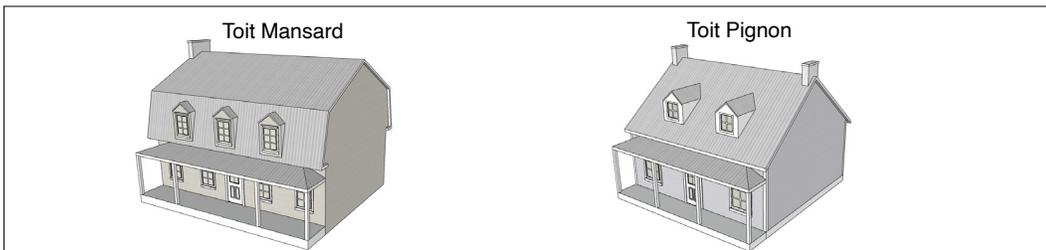
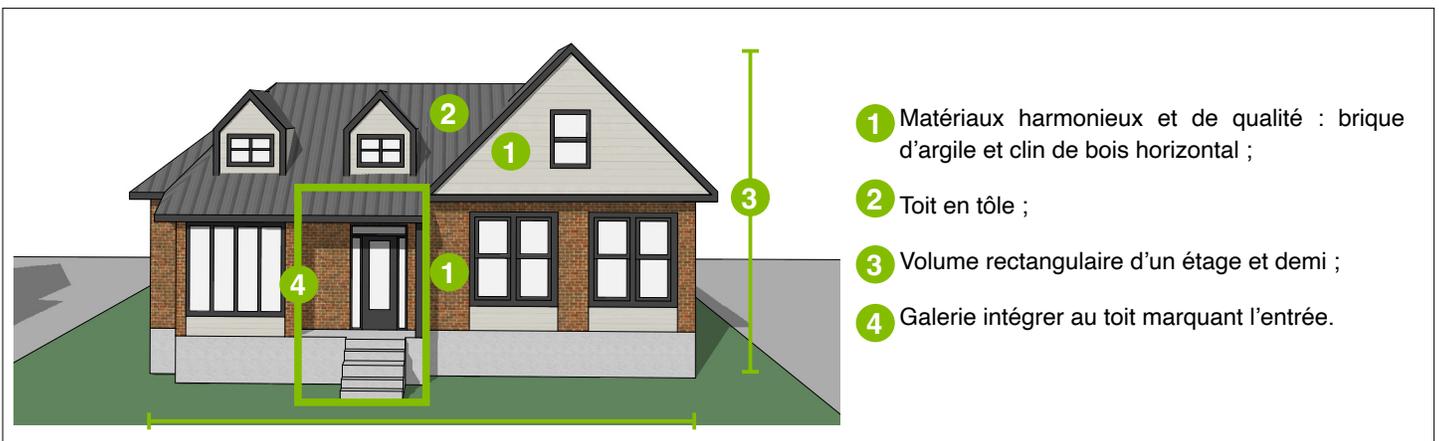


Figure 15 : Bon exemple de traitement architectural d'une nouvelle construction



1. CENTRE-VILLE

1.1. Nouvelle construction

1.1.3 Architecture des bâtiments

Figure 16 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur naturels à prioriser



Figure 17 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur à éviter



Figure 18 : Exemples de matériaux qui doivent se limiter aux superficies résiduelles

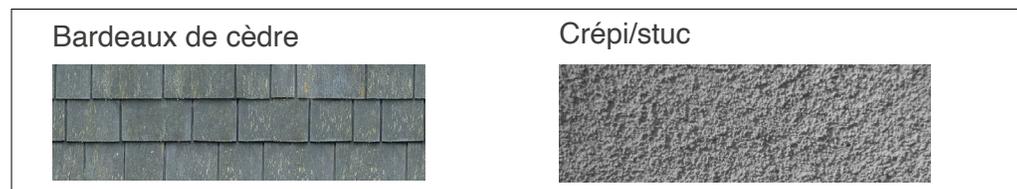


Figure 19 : Exemples de balcon, véranda et galerie mettant en valeur l'entrée principale



Exemples d'ouvertures pouvant inspirer les nouvelles constructions

Figure 20 : Modèles communs retrouvés à Farnham

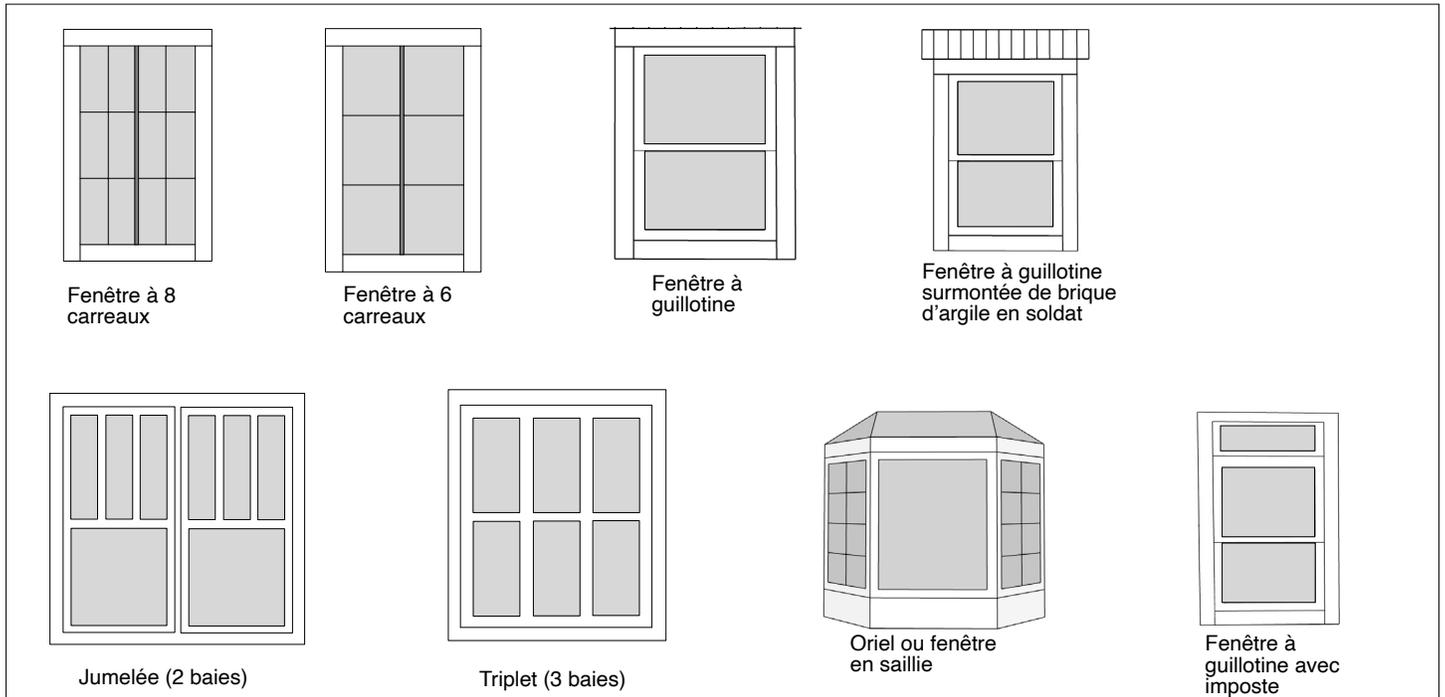


Figure 21 : Modèles communs de contrevents et chambranle mouluré

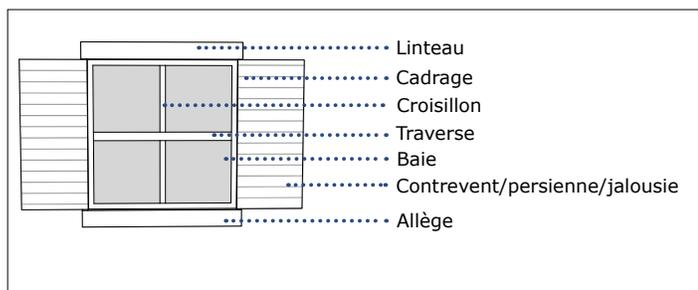


Figure 23 : Modèle de fenêtre à éviter

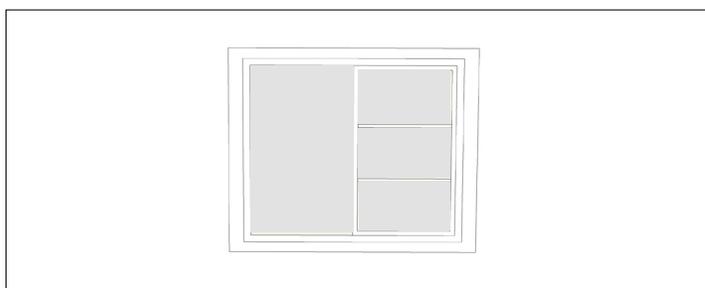
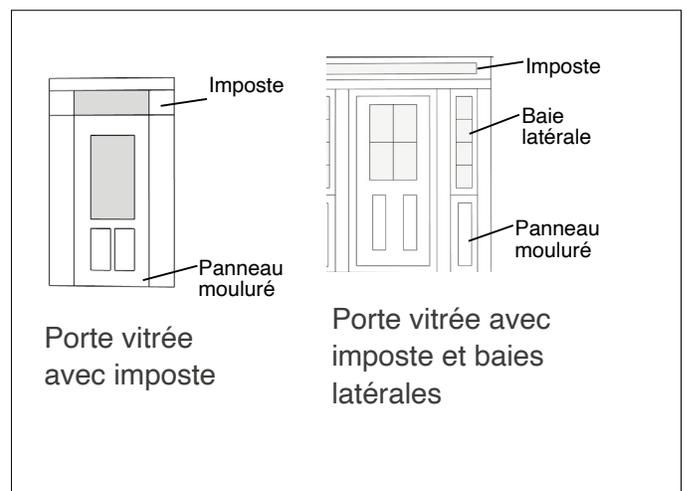


Figure 22 : Principaux modèles de porte de bois



Objectif 3:

Créer une signature architecturale particulière pour la fonction commerciale de la rue Principale.

Critères:

1. Intégrer des jeux de matériaux, des encadrements d'ouverture ou autres ornements architecturaux sur les façades adjacentes à une voie publique, un trottoir, un espace public, afin de souligner le caractère architectural du bâtiment ;
2. Sur les façades adjacentes à une voie publique, un trottoir ou un espace public, maximiser la fenestration et les accès aux bâtiments, afin de favoriser l'animation au niveau de la rue ;
3. Éviter les façades linéaires par l'ajout de décrochés, d'avant-toits ou de portiques.

Figure 24 : Types d'appareillage de brique en fonction des parties du bâtiment

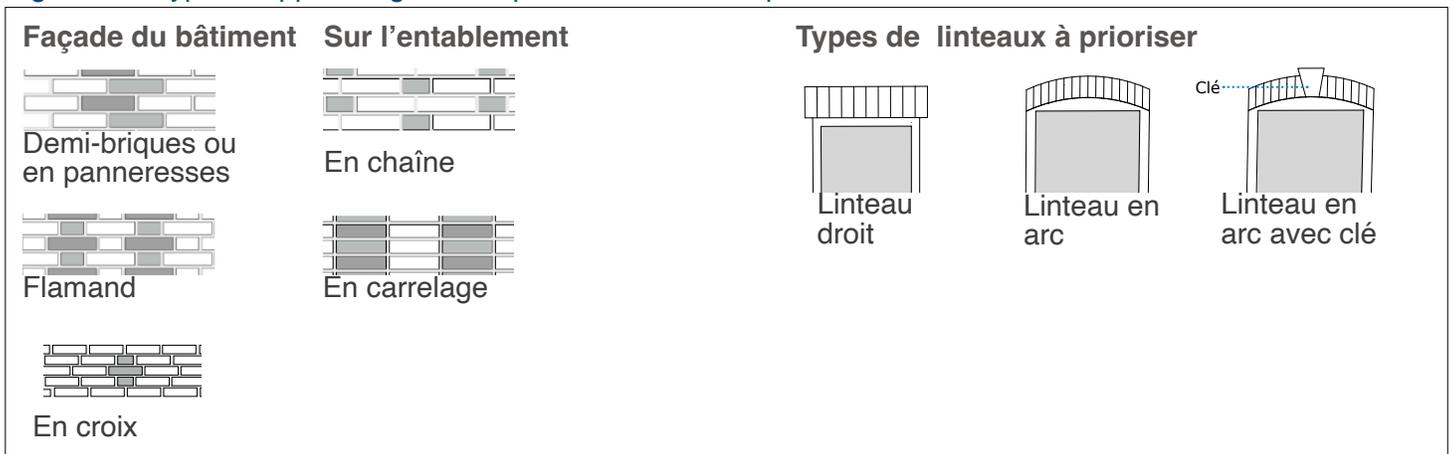
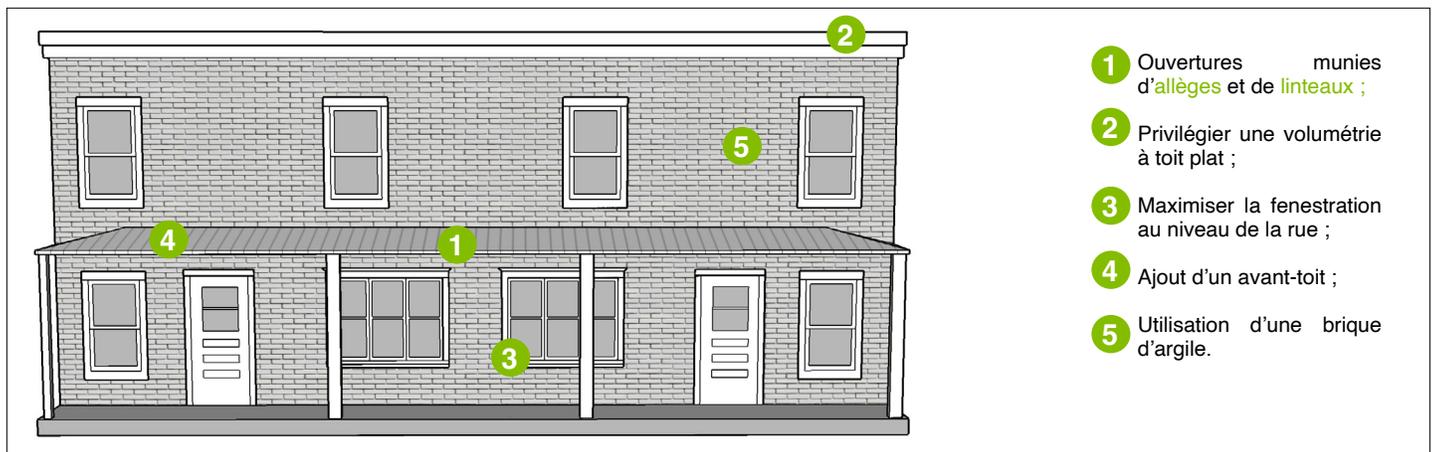


Figure 25 : Exemple d'une bonne signature architecturale pour la fonction commerciale de la rue Principale



1. CENTRE-VILLE

1.1. Nouvelle construction

1.1.3 Aménagements extérieurs

Objectif 1:

Aménager les espaces de stationnement des immeubles commerciaux et des habitations trifamiliales et multifamiliales de manière à favoriser leur intégration dans le milieu d'insertion, à garantir la sécurité de leur accès et à minimiser leur impact visuel.

Critères:

1. Encourager un aménagement paysager dense et la présence d'îlots de verdure dans les aires de stationnement dédiées à des habitations trifamiliales et multifamiliales afin de réduire les îlots de chaleur ;
2. Privilégier les espaces de stationnement qui ne sont pas visibles des voies de circulation, et de préférence, en cour arrière ou latérale.

Figure 26 : Exemple de bons aménagements à intégrer pour un stationnement arrière

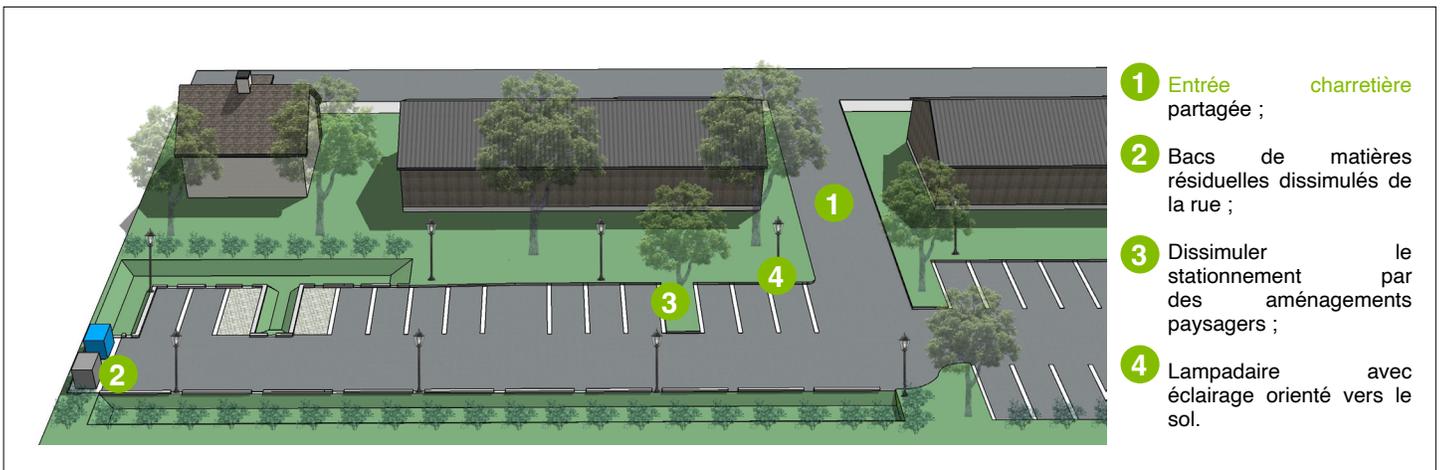
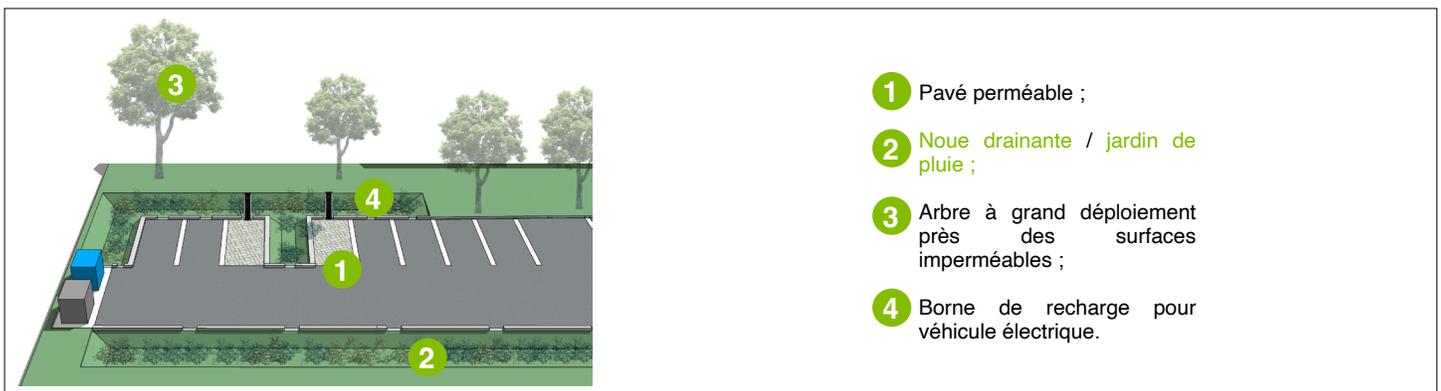


Figure 27 : Exemple d'aménagements réduisant les impacts négatifs d'un stationnement extérieur



1.2. Agrandissement

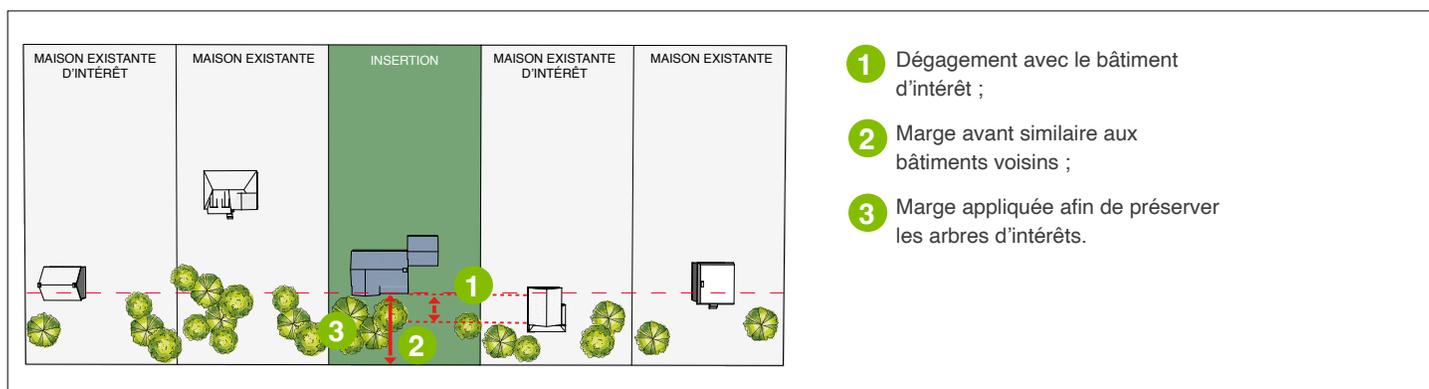
Objectif 1:

Privilégier une implantation qui respecte l'environnement du centre-ville et la volumétrie du cadre bâti.

Critères:

1. Favoriser un alignement des façades homogène le long des voies publiques ;
2. Mettre en valeur les bâtiments par le biais d'une implantation venant améliorer l'intégration à l'environnement immédiat.

Figure 28 : Exemple d'un bon alignement avec les bâtiments voisins



1. CENTRE-VILLE

1.2. Agrandissement

1.2.2 Architecture des bâtiments

Objectif 1:

Intégrer les agrandissements aux composantes architecturales du milieu bâti environnant.

Critères:

1. Dans le cadre de l'agrandissement d'un bâtiment, préconiser une composition qui vient s'arrimer à l'aspect d'origine du bâtiment, et éviter de dénaturer la composition architecturale du bâtiment ou d'en diminuer la qualité ;
2. Respecter l'authenticité du bâtiment existant à travers les interventions qui sont proposées.

Figure 29 : Agrandissement harmonieux avec son milieu d'insertion

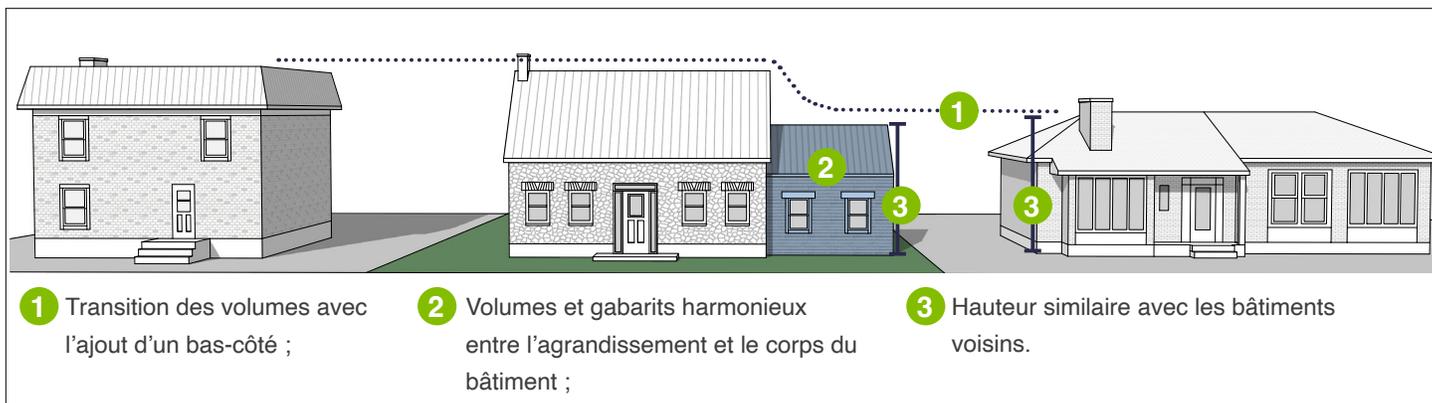


Figure 30 : Agrandissement harmonieux en façade latérale

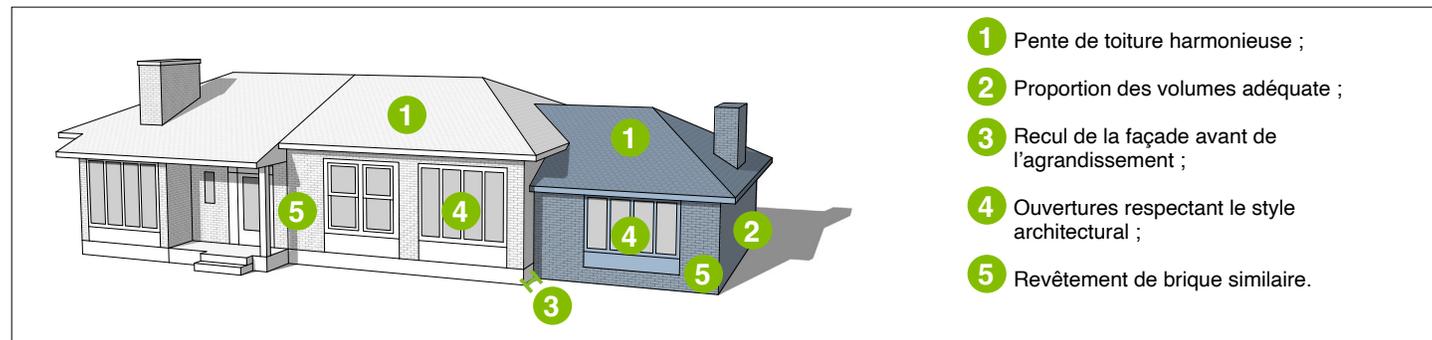
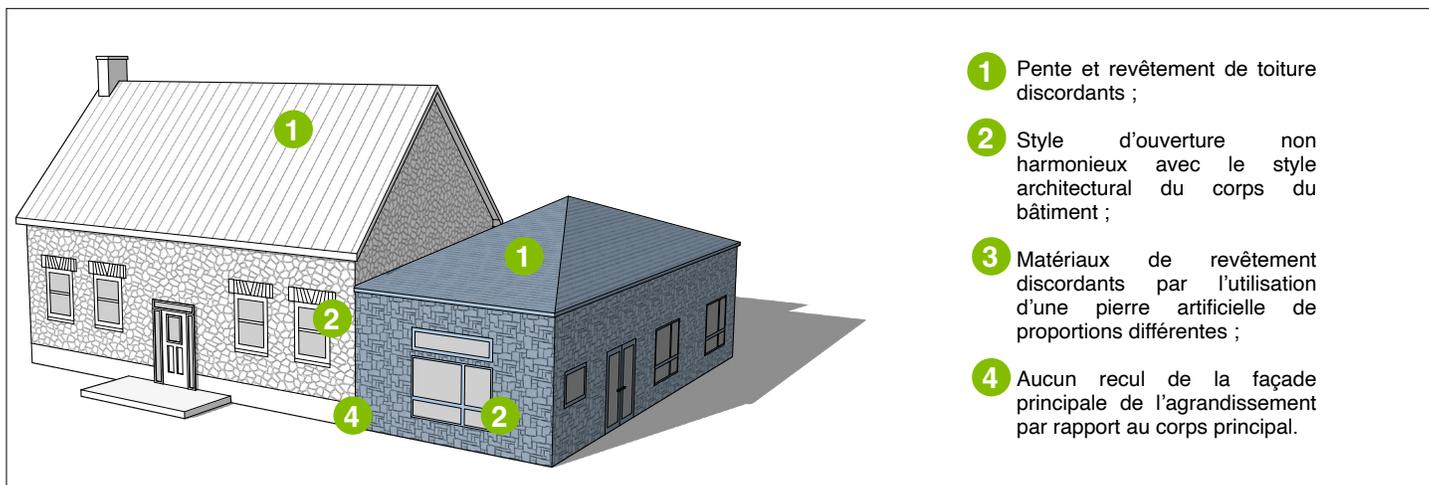


Figure 31 : Agrandissement non harmonieux en façade latérale



Objectif 2:

Favoriser un traitement architectural de qualité supérieure qui permet de perpétuer le caractère historique et distinctif du secteur.

Critères:

1. Préconiser un traitement architectural plus élaboré pour les façades faisant face à une voie publique ou une allée de circulation ;
2. Privilégier les toitures à pignons ou à mansardes pour les usages résidentiels ;
3. Lors de travaux de construction, favoriser l'utilisation de matériaux de revêtement extérieur de qualité supérieure, tels que la brique, la pierre et le clin de bois ou d'aggloméré. L'utilisation du bardeau de cèdre et du crépi devrait être limitée aux superficies résiduelles ;
4. Prévoir un agencement harmonieux des couleurs choisies pour les composantes architecturales d'une construction (Corps principal du bâtiment, détails architecturaux, fenêtres, portes et toit).

Figure 32 : Agrandissement harmonieux en façade latérale

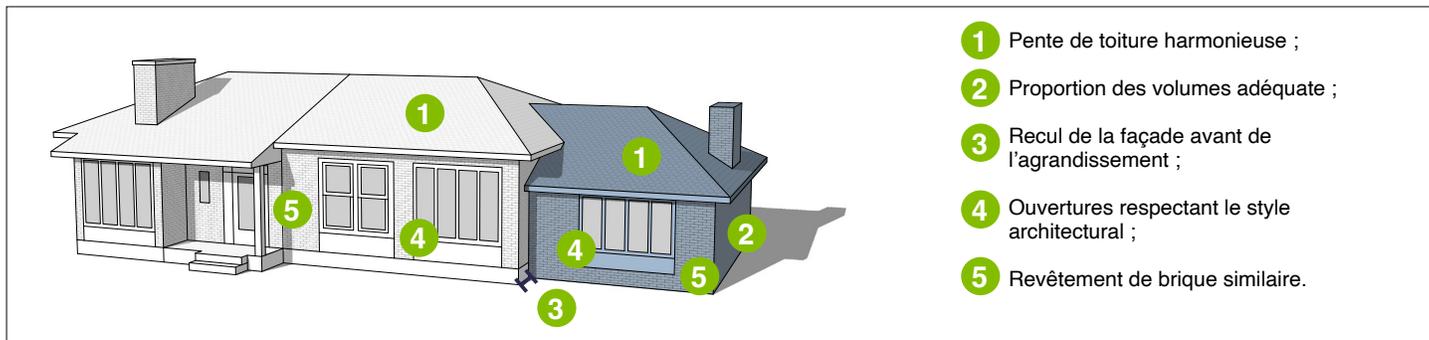


Figure 33 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur naturels à prioriser



Figure 34 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur à éviter



Figure 35 : Exemples de matériaux qui doivent se limiter aux superficies résiduelles



1. CENTRE-VILLE

1.2. Agrandissement

1.2.2. Architecture des bâtiments

Exemples d'ouvertures pouvant inspirer les nouvelles constructions

Figure 36 : Modèles communs retrouvés à Farnham

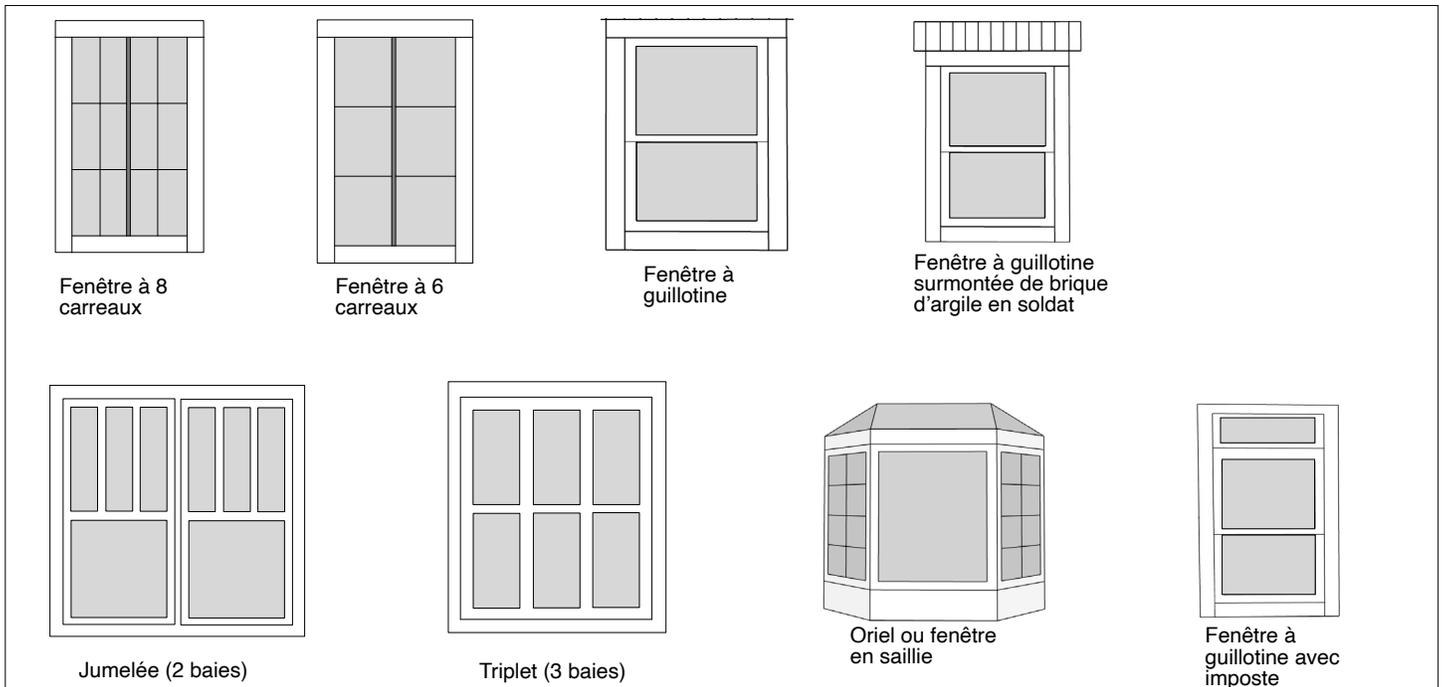


Figure 37 : Modèles communs de contrevents et chambranle mouluré

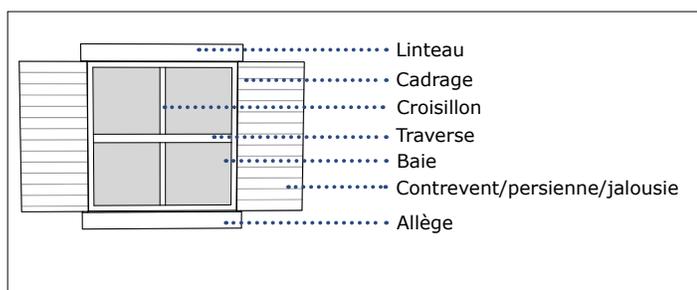


Figure 39 : Modèle de fenêtre à éviter

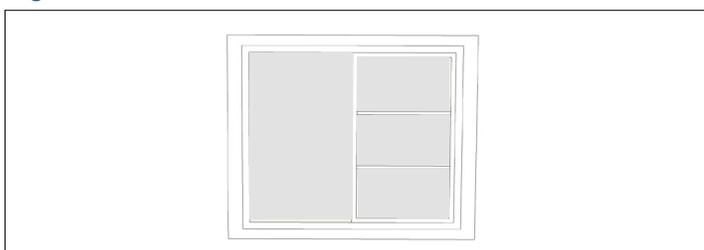
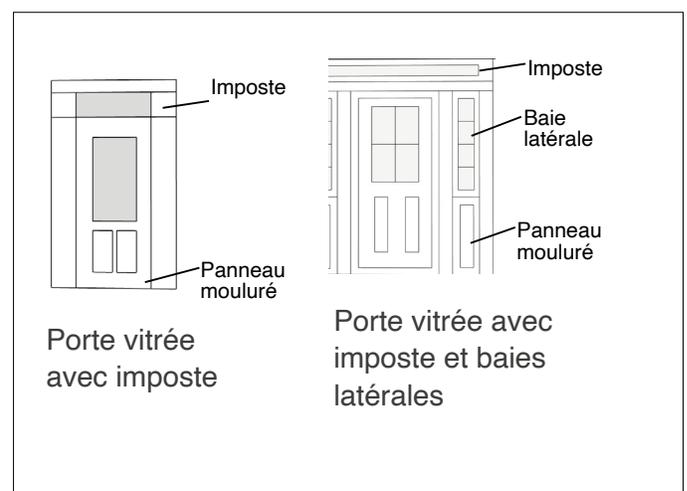


Figure 38 : Principaux modèles de porte de bois



1. CENTRE-VILLE

1.2. Agrandissement

1.2.3. Aménagements extérieurs

Objectif 1:

Aménager les espaces de stationnement des immeubles commerciaux et des habitations trifamiliales et multifamiliales de manière à favoriser leur intégration dans le milieu d'insertion, à garantir la sécurité de leur accès et à minimiser leur impact visuel.

Critères:

1. Encourager un aménagement paysager dense et la présence d'îlots de verdure dans les aires de stationnement dédiées à des habitations trifamiliales et multifamiliales afin de réduire les îlots de chaleurs ;
2. Privilégier les espaces de stationnement qui ne sont pas visibles des voies de circulation, et de préférence, en cour arrière ou latérale.

Figure 40 : Exemple de bons aménagements à intégrer pour un stationnement arrière

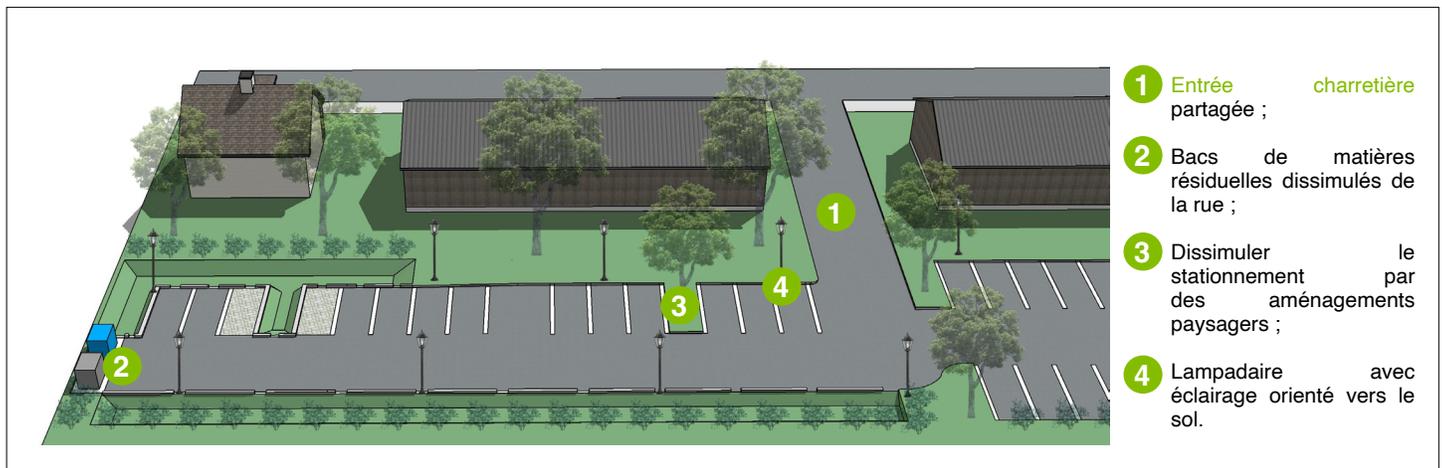
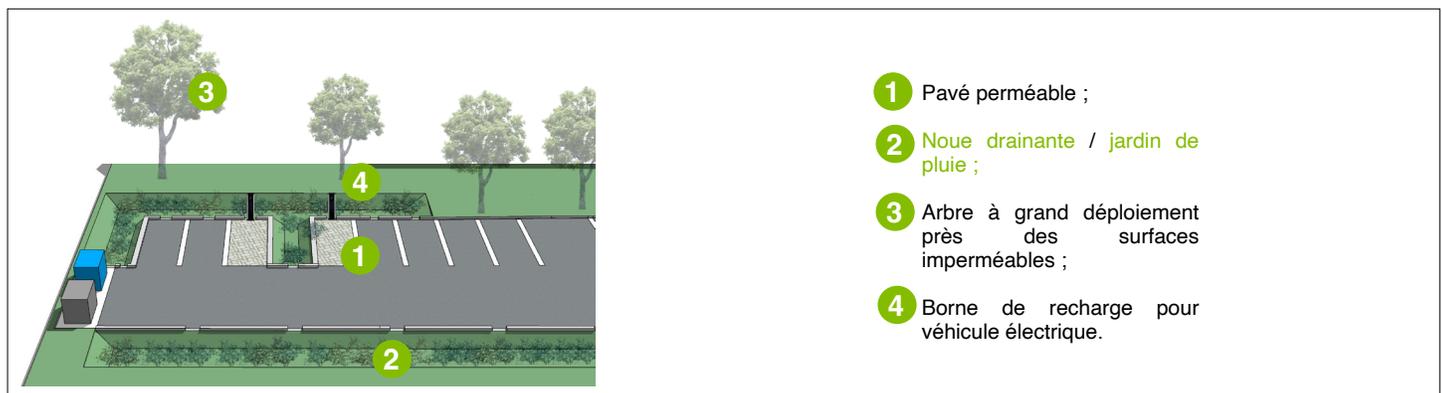


Figure 41 : Exemple d'aménagements réduisant les impacts négatifs d'un stationnement extérieur



1.3. Rénovation

1.3.1. Architecture des bâtiments

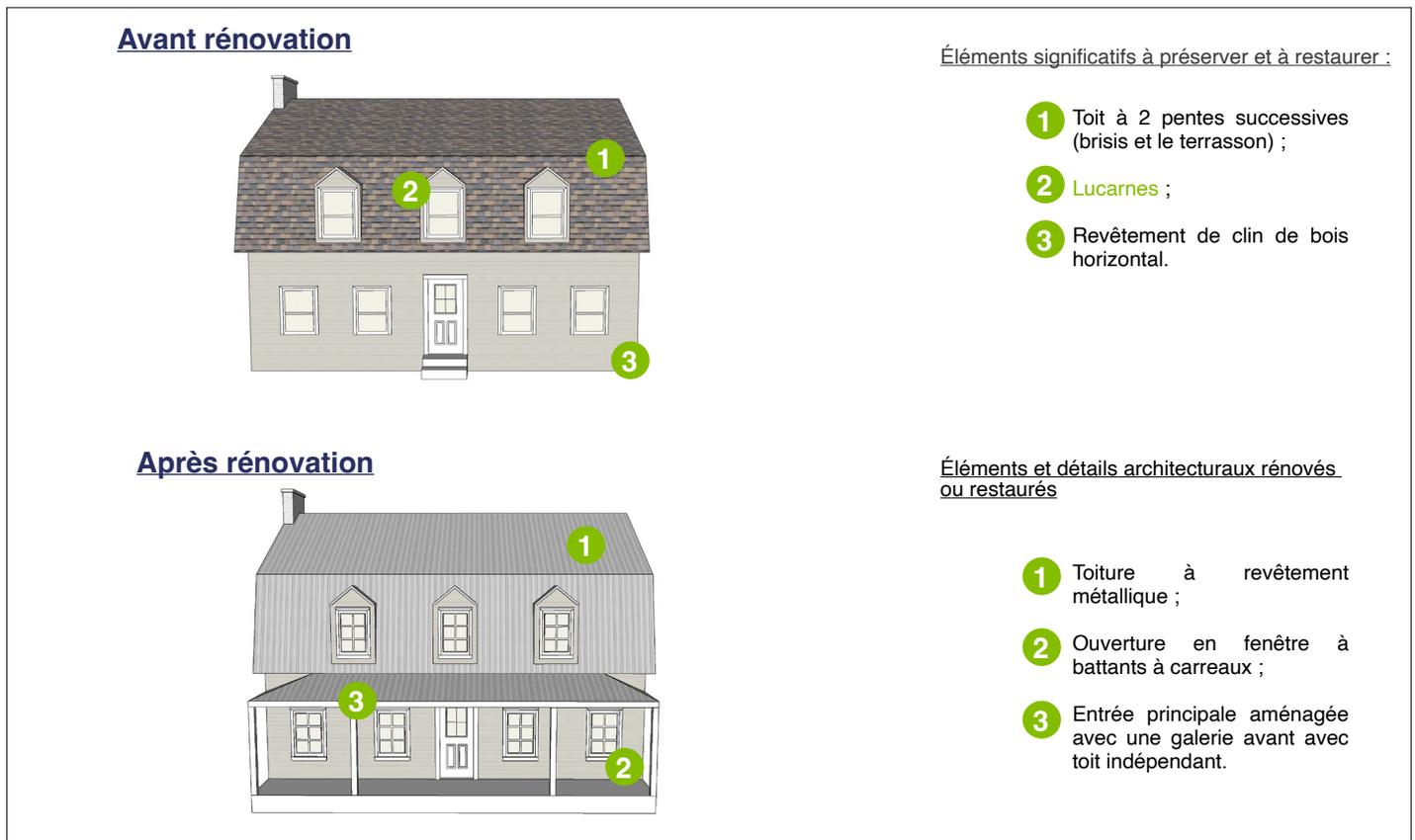
Objectif 1:

Intégrer les interventions majeures aux composantes architecturales du milieu bâti environnant.

Critères:

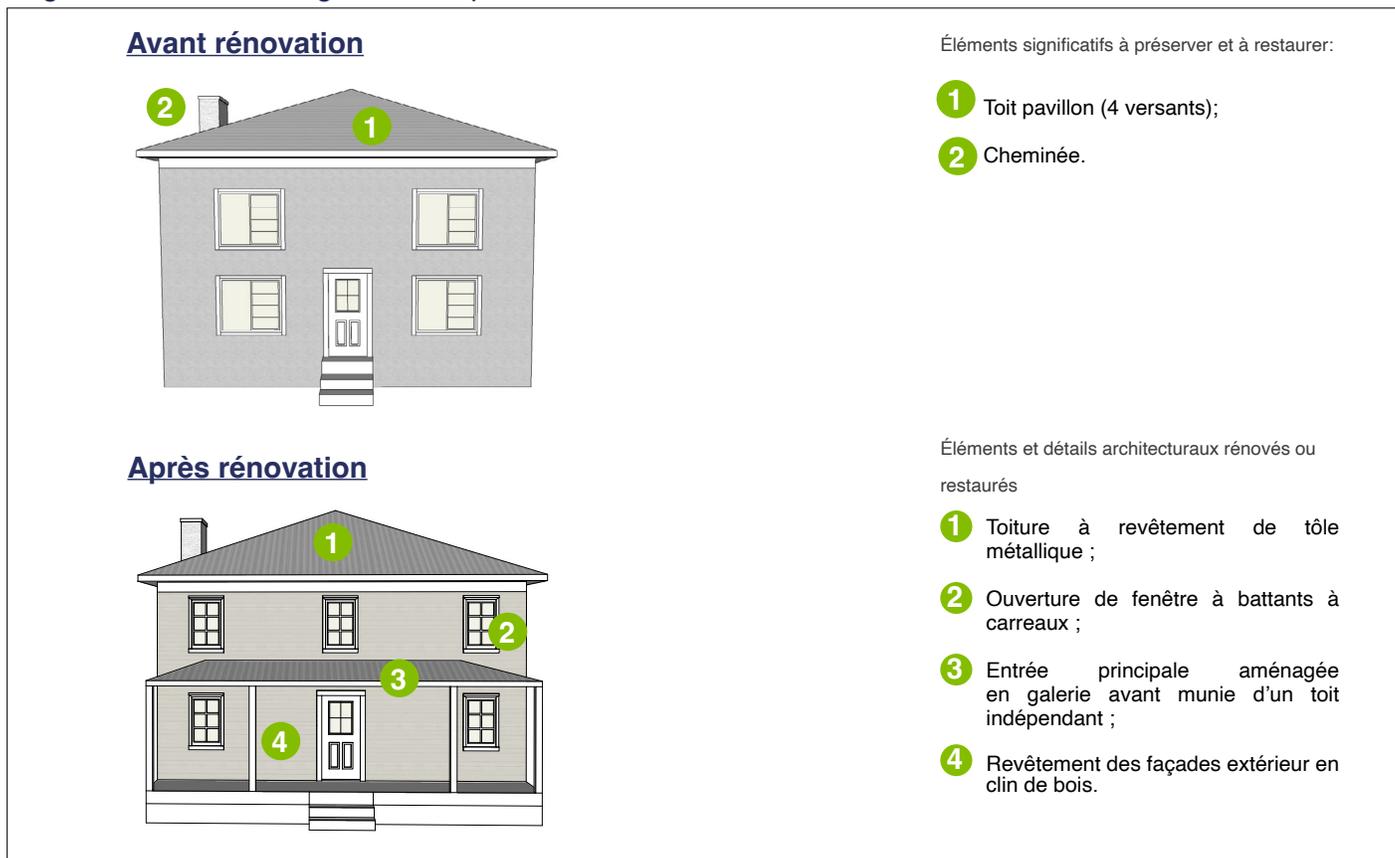
1. Lors de travaux de modification ou de rénovation d'un bâtiment existant, conserver les éléments architecturaux d'intérêt et propres au bâtiment ;
2. Lors de la rénovation ou de la transformation du bâtiment, éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le type architectural ou la période culturelle d'un bâtiment.

Figure 42 : Éléments significatifs à préserver et à restaurer lors d'une rénovation



1.3.1. Architecture des bâtiments

Figure 43 : Éléments significatifs à préserver et à restaurer lors d'une rénovation



1.3.1. Architecture des bâtiments

Exemples d'ouvertures pouvant inspirer les nouvelles constructions

Figure 44 : Modèles communs retrouvés à Farnham

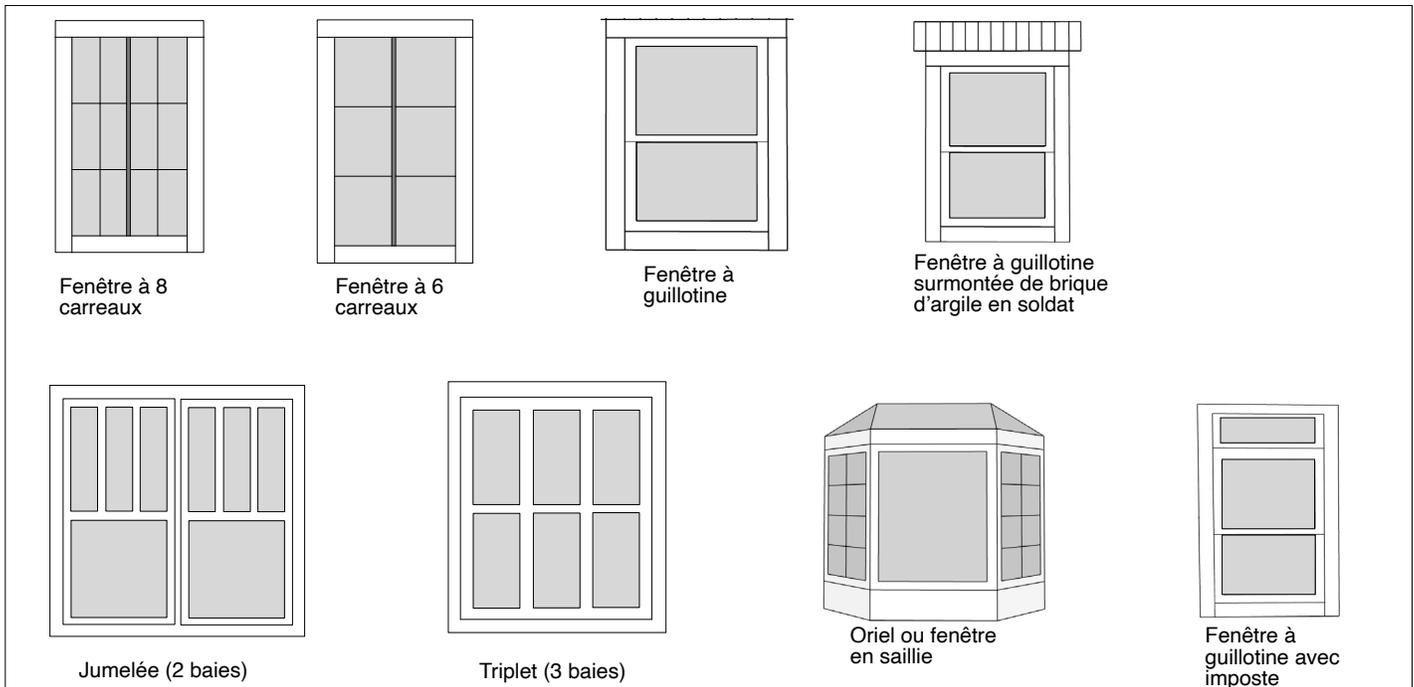


Figure 45 : Modèles communs de contrevents et chambranle mouluré

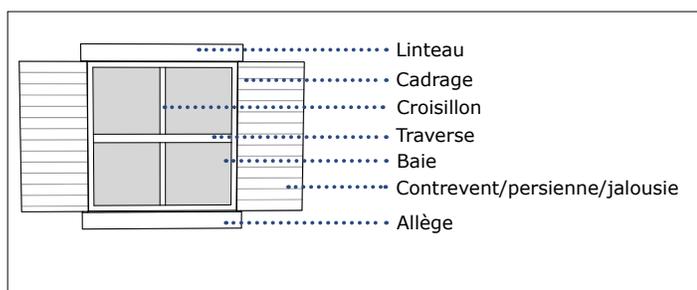


Figure 47 : Modèle de fenêtre à éviter

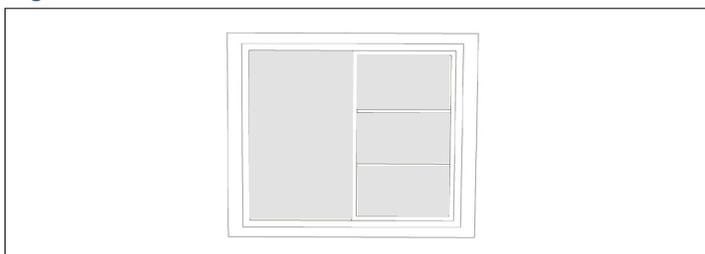
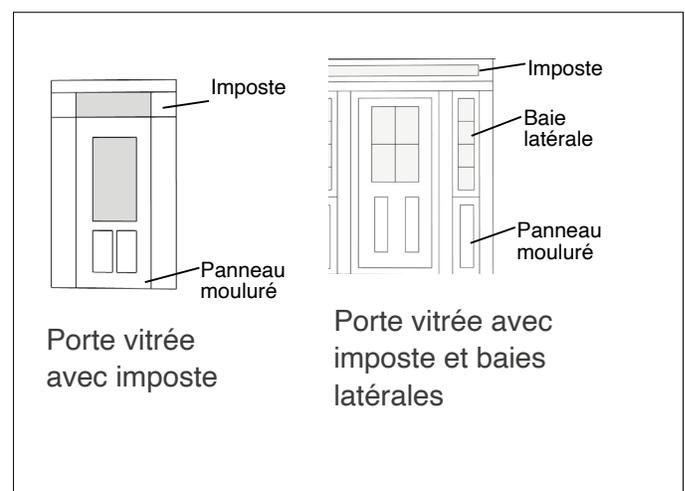


Figure 46 : Principaux modèles de porte de bois



Objectif 2:

Favoriser un traitement architectural de qualité supérieure qui permet de perpétuer le caractère historique et distinctif du secteur.

Critères:

1. Lors de travaux de construction, favoriser l'utilisation de matériaux de revêtement extérieur de qualité supérieure, tels que la brique, la pierre et le clin de bois ou d'aggloméré. L'utilisation du bardeau de cèdre et du crépi devrait être limitée aux superficies résiduelles.

Figure 48 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur naturels à prioriser

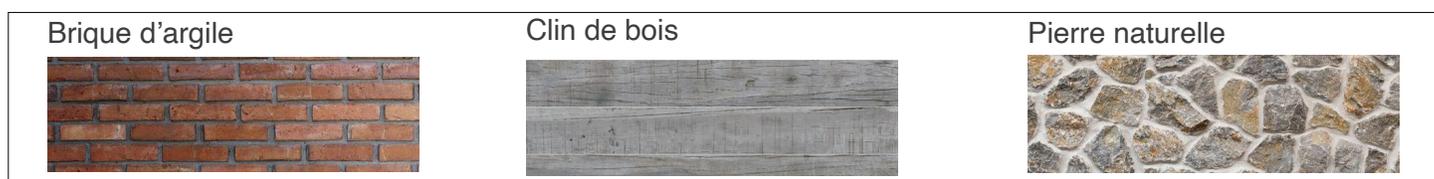


Figure 49 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur à éviter



Figure 50 : Exemples de matériaux qui doivent se limiter aux superficies résiduelles



Objectif 1:

Aménager les espaces de stationnement des immeubles commerciaux et des habitations trifamiliales et multifamiliales de manière à favoriser leur intégration dans le milieu d'insertion, à garantir la sécurité de leur accès et à minimiser leur impact visuel.

Critères:

1. Encourager un aménagement paysager dense et la présence d'îlots de verdure dans les aires de stationnement dédiées à des habitations trifamiliales et multifamiliales afin de réduire les îlots de chaleurs;
2. Privilégier les espaces de stationnement qui ne sont pas visibles des voies de circulation, et de préférence, en cour arrière ou latérale.

Figure 51 : Exemple de bons aménagements à intégrer pour un stationnement arrière

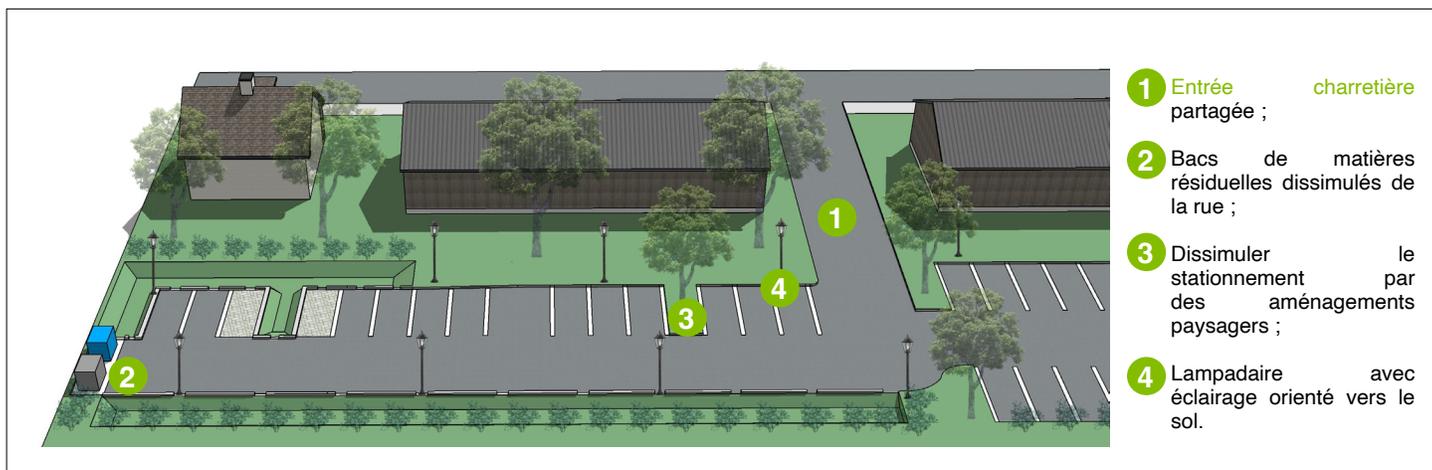
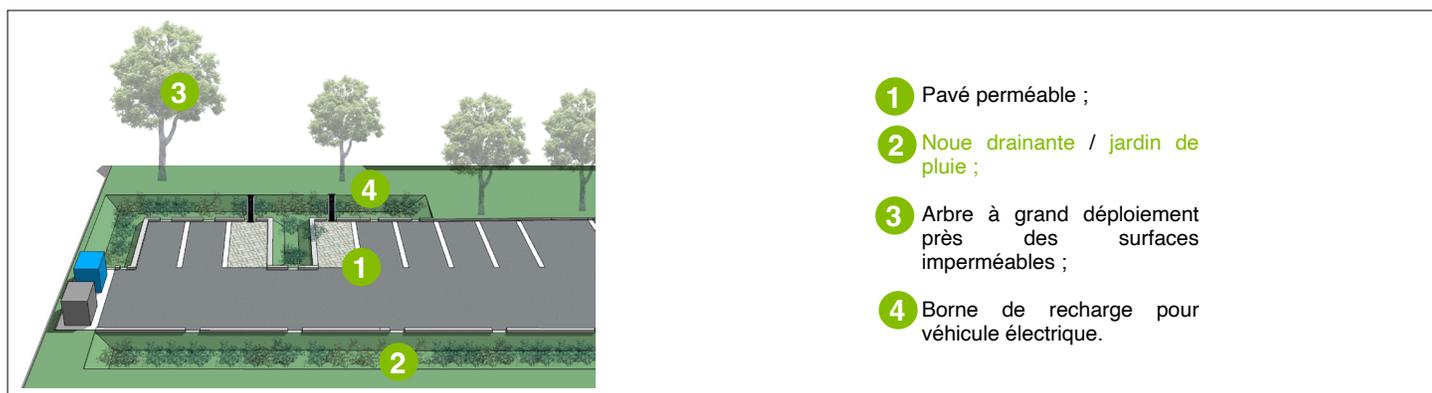


Figure 52 : Exemple d'aménagements réduisant les impacts négatifs d'un stationnement extérieur



1.4. Activité commerciale

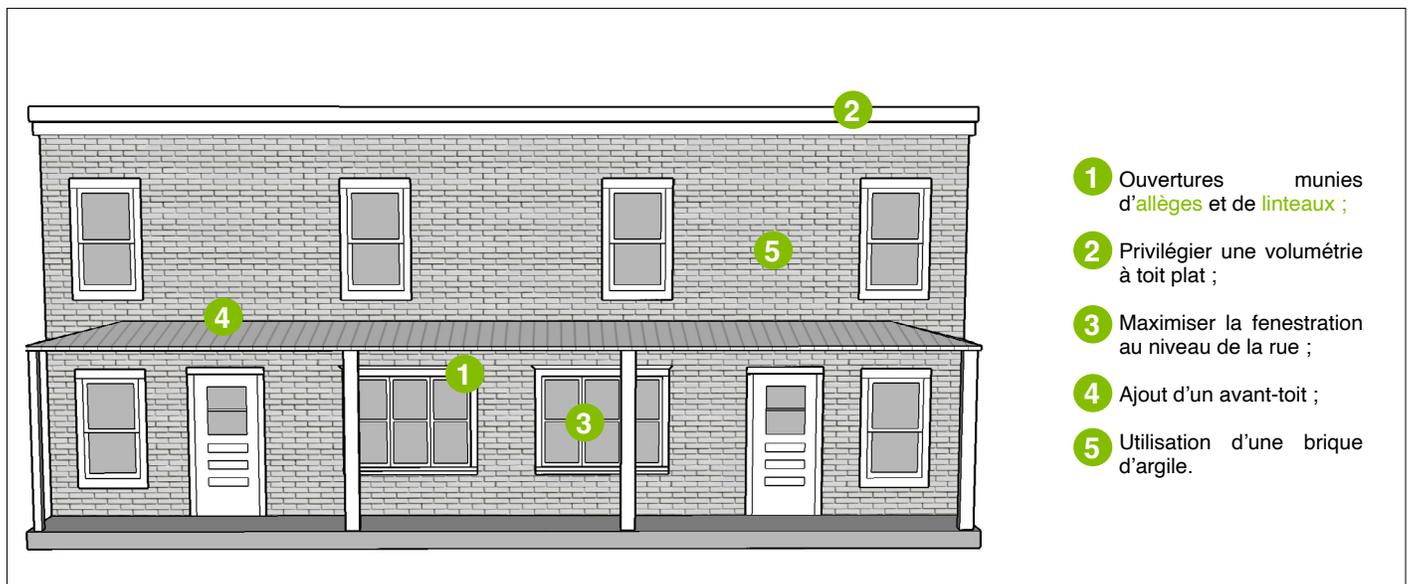
Objectif 1:

Créer une signature architecturale particulière pour la fonction commerciale de la rue Principale.

Critères:

1. Intégrer des jeux de matériaux, des encadrements d'ouverture ou autres ornements architecturaux sur les façades adjacentes à une voie publique, un trottoir, un espace public, afin de souligner le caractère architectural du bâtiment ;
2. Privilégier les volumétries à toit plat ;
3. Sur les façades adjacentes à une voie publique, un trottoir ou un espace public, maximiser la fenestration et les accès aux bâtiments, afin de favoriser l'animation au niveau de la rue ;
4. Éviter les façades linéaires par l'ajout de décrochés, d'avant-toits ou de portiques.

Figure 53 : Exemple d'une bonne signature architecturale pour la fonction commerciale de la rue Principale



Objectif 1:

Aménager les espaces de stationnement des immeubles commerciaux de manière à favoriser leur intégration dans le milieu d'insertion, à garantir la sécurité de leur accès et à minimiser leur impact visuel.

Critères:

1. Encourager un aménagement paysager dense et la présence d'îlots de verdure dans les aires de stationnement dédiées à des commerces afin de réduire les îlots de chaleurs ;
2. Privilégier les espaces de stationnement qui ne sont pas visibles des voies de circulation, et de préférence, en cour arrière ou latérale.

Figure 54 : Exemple de bons aménagements à intégrer pour un stationnement arrière

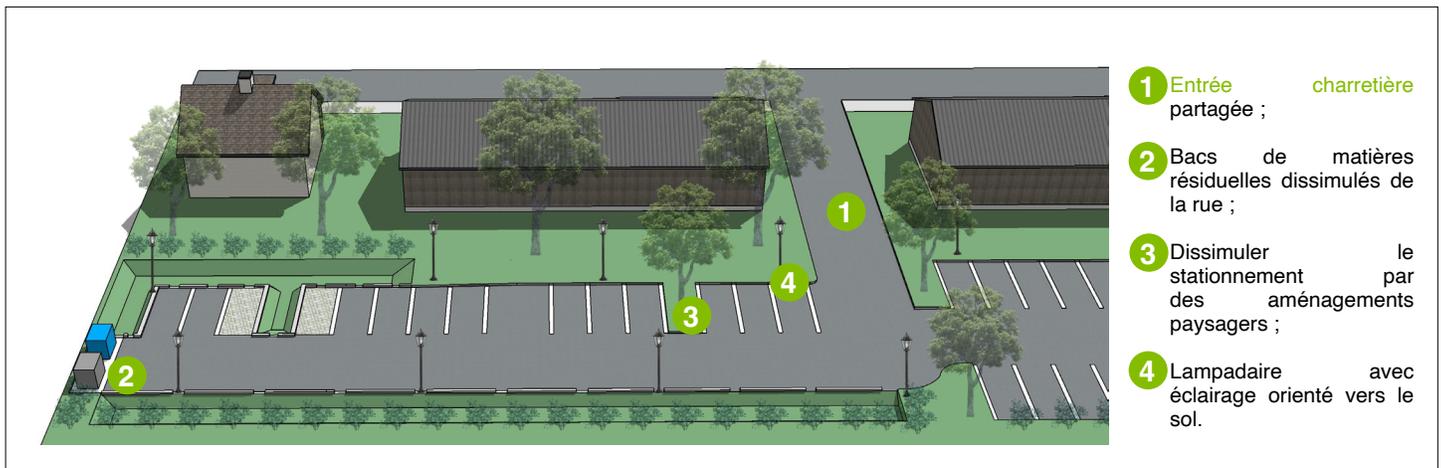
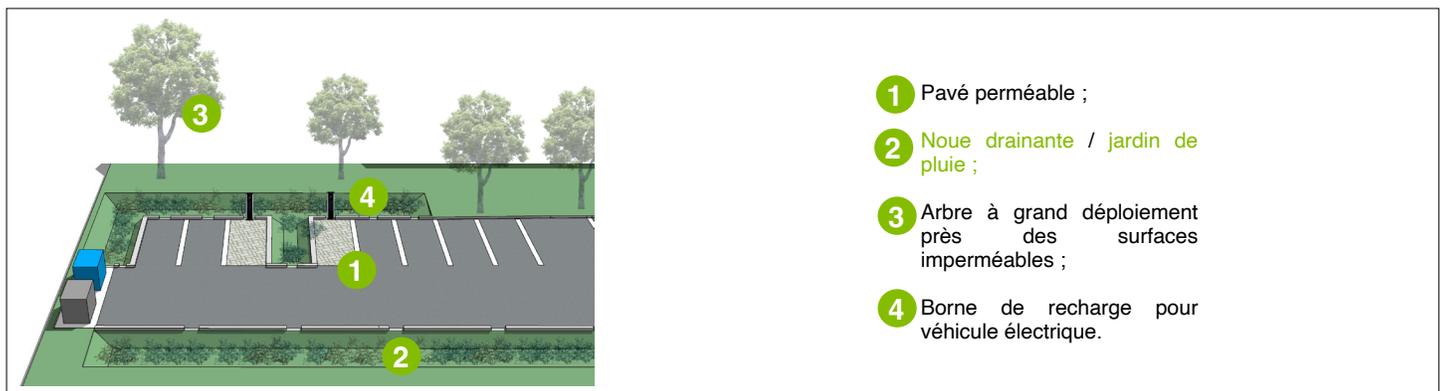


Figure 55 : Exemple d'aménagements réduisant les impacts négatifs d'un stationnement extérieur



2. Yamaska, Normandie, Magenta, Kirk

2. YAMASKA, NORMANDIE, MAGENTA, KIRK

Présentation du secteur Yamaska



Le secteur de Yamaska s'étend sporadiquement le long des axes de la rue Saint-Paul et le long de la rue Yamaska Est. Le secteur est délimité au sud par la rivière Yamaska, à l'ouest par la rue Potvin, à l'est par la rue Spoor et au nord par les lots 4 447 410 et 4 447 380.

Le secteur a été assujéti en raison de ses caractéristiques architecturales intéressantes qui confèrent au secteur un caractère propre. On y observe des bâtiments de volumétrie moyenne allant de la maison Boomtown, la maison vernaculaire à toit mansardé, maison de colonisation, et la maison cubique.

Figure 56 : Séquence architecturale type d'un tronçon du secteur Yamaska



2. YAMASKA, NORMANDIE, MAGENTA, KIRK

Présentation du secteur Normandie et Magenta

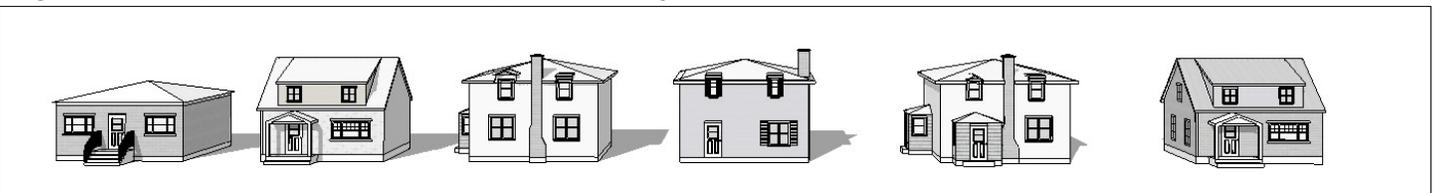


Le secteur Normandie s'étend le long du boulevard Normandie Nord, de part et d'autre de la rue Principale Ouest. Il se termine au sud par la rue Saint-Grégoire et au nord par les lots 4 354 281 et 4 355 647. Le secteur Magenta prend la forme d'un triangle autour des Boulevard Magenta Est, de la rue Spoor et du boulevard Kirk.

Figure 57 : Séquence architecturale type d'un tronçon du secteur Normandie et Magenta



Figure 58 : Séquence architecturale type d'un tronçon sur le boulevard Kirk



Le boulevard Kirk, situé dans le secteur Magenta, présente des caractéristiques architecturales bien particulières avec des habitations cubiques d'inspiration *Art and Craft* munies d'un **portique**, d'un toit pavillon, de **lucarnes à fenêtres pendantes** et d'une cheminée de briques présente sur la façade avant de la maison.

2. YAMASKA, NORMANDIE, MAGENTA, KIRK

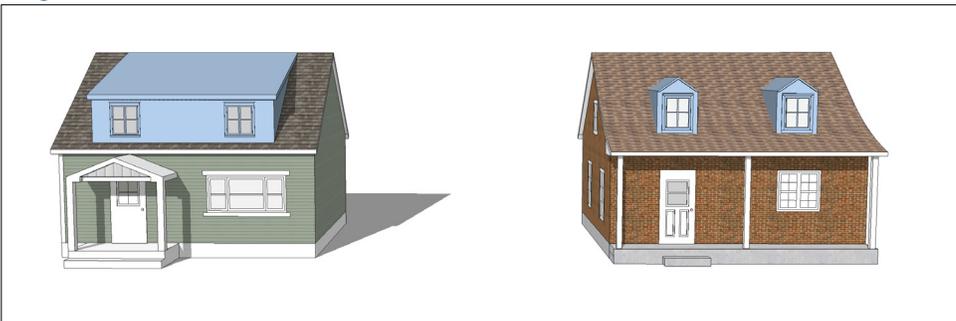
Présentation de la maison des vétérans

Les secteurs Normandie, Magenta possèdent un grand nombre de maisons « Wartime », nommé en français maison des vétérans. Ces habitations au petit volume furent construites entre les années 1940 et 1960 pour loger les travailleurs de l'industrie de guerre ainsi que les vétérans. Cette maison de forme rectangulaire est définie par une hauteur d'un étage et demi maximum ainsi que la présence de cheminée et d'une galerie avant. En plus de la maison des vétérans, ces secteurs comptent de nombreuses caractéristiques architecturales qui en font un tout cohérent et qu'il importe de préserver, car ils représentent une période importante de l'histoire. Jusque dans les années 1960, la SCHL a aussi offert les plans de ces maisons à des entrepreneurs privés pour qu'ils puissent en poursuivre la construction.

Figure 59 : Modèles de maisons de vétérans originaux



Figure 60 : Interventions au fil des années sur les maisons de vétérans

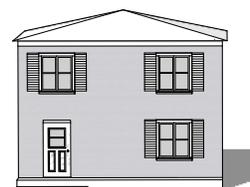
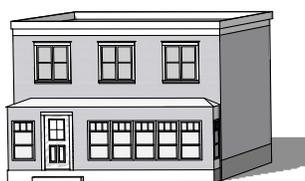


2. YAMASKA, NORMANDIE, MAGENTA, KIRK

Présentation du secteur

2. Prendre connaissance de la typologie architecturale et le caractère du secteur.

Ce volet donne un aperçu des styles architecturaux d'intérêt que l'on retrouve dans le secteur Yamaska, Normandie, Magenta, Kirk de Farnham. L'objectif est de saisir les principales caractéristiques de l'architecture résidentielle et de s'en inspirer. Ce tableau dresse les principales caractéristiques architecturales en fonction du style architectural du bâtiment.



Style architectural	Maison d'influence vernaculaire industrielle Boomtown	Cottage vernaculaire américain	Maison cubique d'après-guerre
Origine du style architectural	Entre 1900 et 1990.	Entre 1850 et 1950.	Entre 1875 et milieu du XX ^e siècle.
Toit	<ul style="list-style-type: none"> Toit plat à pente vers l'arrière ; Présence d'une corniche élaborée en encorbellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Toit mansarde à deux ou quatre versants brisés ; Présence de deux à trois lucarnes ; Présence d'une galerie en façade. 	<ul style="list-style-type: none"> Forme, pavillon (4 versants) ou plat ; Pente, faible ; Muni de combles lors d'un toit pavillon ; Muni de lucarne occasionnellement ; En tôle ou en bardeaux de bois ou d'asphalte.
Volume	<ul style="list-style-type: none"> Volume de forme carré où rectangle allongé ; Bâtiment d'un 1 étage et demi. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume rectangulaire ou carré, à deux étages. 	<ul style="list-style-type: none"> Volume carré ou composé de deux niveaux complets en plus des combles habitables (lors d'un toit pavillon).
Revêtements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Planche de bois: charpente à claire-voie (Balloon Frame) ; Revêtement de bardeau de bois, de bardeau d'amiante, de tôle en plaques ou de papier brique. 	<ul style="list-style-type: none"> Planche à clin de bois ; Brique d'argile occasionnellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Pierre naturelle ; Briques d'argile ; Enduit de stuc ; Bloc moulé imitant la pierre de taille ; Planche à clin de bois.

2. YAMASKA, NORMANDIE, MAGENTA, KIRK

Présentation du secteur



Style architectural	Maison cubique (d'inspiration Arts & Craft)	Maison des vétérans	Maison de colonisation
Origine du style architectural	Au début du XXe siècle	Après 1950.	Fin du XIX ^e et début de XX ^e siècle.
Toit	<ul style="list-style-type: none"> • Toit à 4 versants qui peut se prolonger pour former une galerie en façade ; • Toiture de pente faible ; • Lucarne à fenêtres pendantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toit à pentes significatives à deux versants ; • Cheminée à une extrémité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Toit à deux versants droits, débords de toits presque inexistantes ; • En tôle ou en bardeaux de bois ou d'asphalte.
Volume	<ul style="list-style-type: none"> • Construction à un étage ou deux étages ; • Forme carrée ; • Portique fermé (parfois). 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de forme rectangulaire, rectangulaire allongé ou carré ; • Galerie en façade montée d'un petit toit triangulaire selon le cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Petit volume ; • Bâtiment d'un 1 étage et demi.
Revêtements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Bardeau de bois ; • Clin de bois ; • Cheminée en pierre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Briques d'argile ; • Planche à clin de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Planche à clin de bois ; • Briques d'argile ; • Bardeaux de bois.

2. YAMASKA, NORMANDIE, MAGENTA, KIRK

Présentation du secteur

3. Sélectionner l'intervention voulue sur votre propriété

Nouvelle construction



Agrandissement



Rénovation



2.1 Nouvelle construction

2.1.1. Objectifs généraux d'aménagement

Objectif 1:

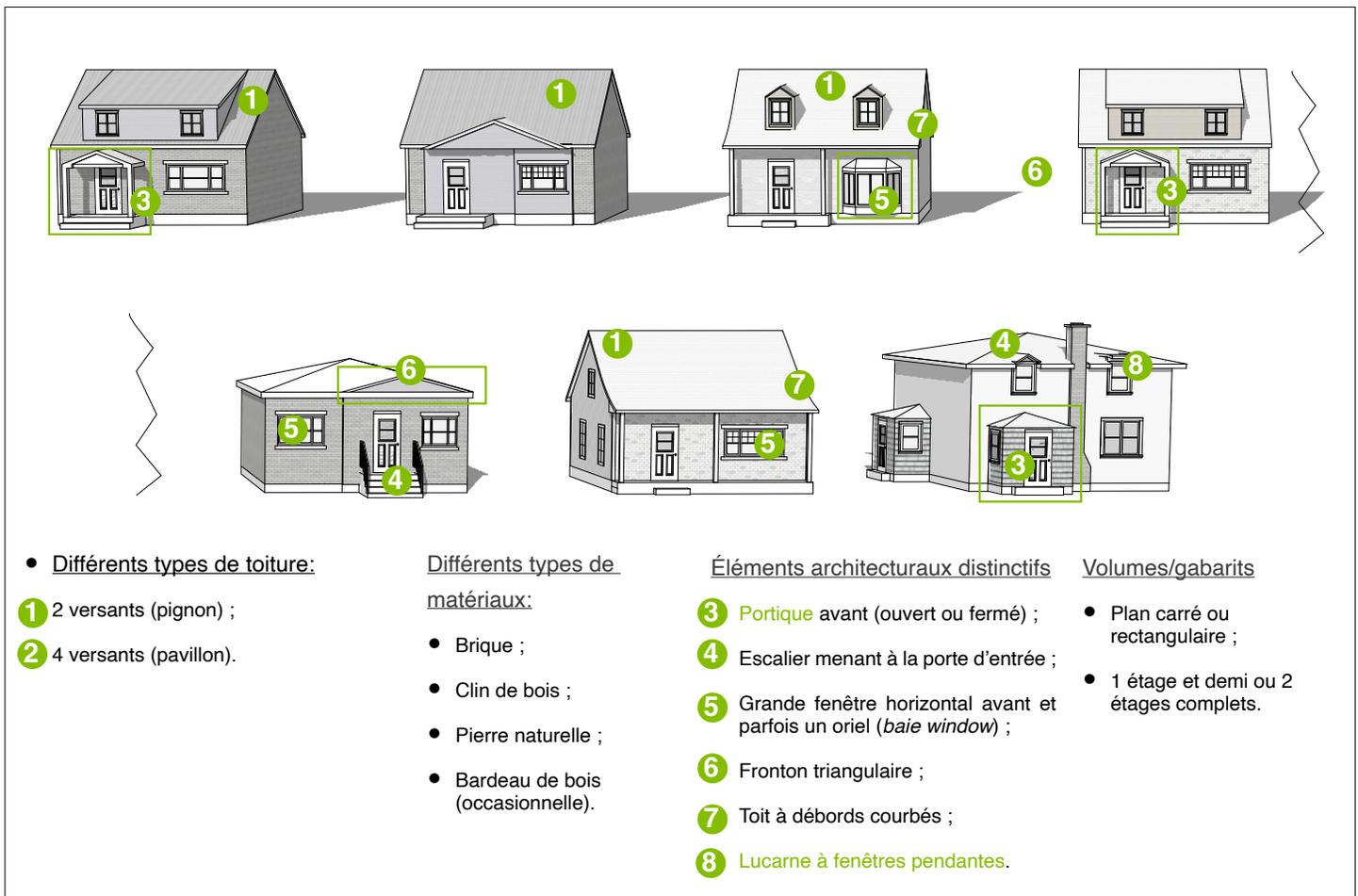
Encourager la mise en place de constructions et d'aménagements qui sont en relation avec les particularités du secteur, qui mettent en valeur le caractère patrimonial de celui-ci, et qui sont susceptibles de rehausser l'environnement visuel actuel et projeté.

Figure 61 : Particularités du secteur Yamaska et les éléments à caractères patrimoniaux à mettre de l'avant

The figure displays eight architectural drawings of houses, each with green numbered callouts (1-7) pointing to specific features. The drawings are arranged in two rows of four. The first row shows a two-story house with a gable roof (1), a single-story house with a gable roof (1), a single-story house with a hipped roof (2) and a chimney (4), and a two-story house with a porch (5). The second row shows a single-story house with a gable roof (1) and a porch, a two-story house with a flat roof (3) and a porch (7), a two-story house with a gable roof (4), a dormer (6), and a porch (5), and a two-story house with a gable roof (2).

- Différents types de toiture:
 - 1 2 versants (pignon) ;
 - 2 4 versants (pavillon) ;
 - 3 Plat ;
 - 4 Brisé sur 2 ou 4 versants (brisis et le terrasson).
- Différents types de matériaux:
 - Brique ;
 - Clin de bois ;
 - Pierre naturelle ;
 - Bardeau de bois (occasionnelle).
- Éléments architecturaux distinctifs
 - 5 Galerie avant (attachée ou détachée de la toiture) ;
 - 6 Lucarnes ;
 - 7 Véranda ;
 - Fenêtre à guillotine ou à battants avec carreaux.
- Volumes/gabarits
 - Plan carré ou rectangulaire ;
 - 1 étage et demi ou 2 étages complets.

Figure 62 : Particularités du secteur Normandie et Magenta et les éléments à caractères patrimoniaux à mettre de l'avant



Objectif 2:

Encadrer la construction de nouveaux bâtiments et la modification de bâtiments existants afin d'assurer une intégration harmonieuse, dans le but de préserver le caractère particulier des maisons de vétérans de guerre pour le secteur Normandie et Magenta incluant le boulevard Kirk.

Figure 63 : Particularités du secteur du boulevard Kirk et les éléments à caractères patrimoniaux à mettre de l'avant



Objectif 1:

Privilégier une implantation qui respecte la trame urbaine du secteur et qui met en valeur les bâtiments existants et projetés.

Critères:

1. Planifier l'implantation des constructions projetées de façon à respecter la trame urbaine d'origine du secteur, tout en s'harmonisant avec celle des bâtiments voisins ;
2. Respecter un alignement des façades de tout nouveau bâtiment ou de tout agrandissement relativement homogène le long des voies publiques.

Figure 64 : Exemple d'un bon alignement des façades

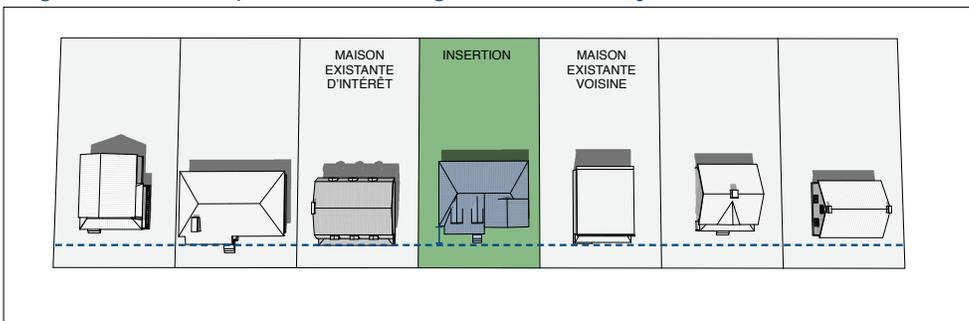


Figure 65 : Implantation et alignement des façades réussis



Objectif 1:

Assurer la mise en valeur du bâti par une intégration cohérente des bâtiments projetés.

Critères:

1. Harmoniser tout nouveau bâtiment avec les bâtiments du milieu d'insertion faisant partie du même groupe d'usages, tant au niveau du style, des volumes, du rythme et de la typologie des ouvertures ainsi que la forme de sa toiture.

Figure 67 : Insertion harmonieuse dans le secteur Yamaska

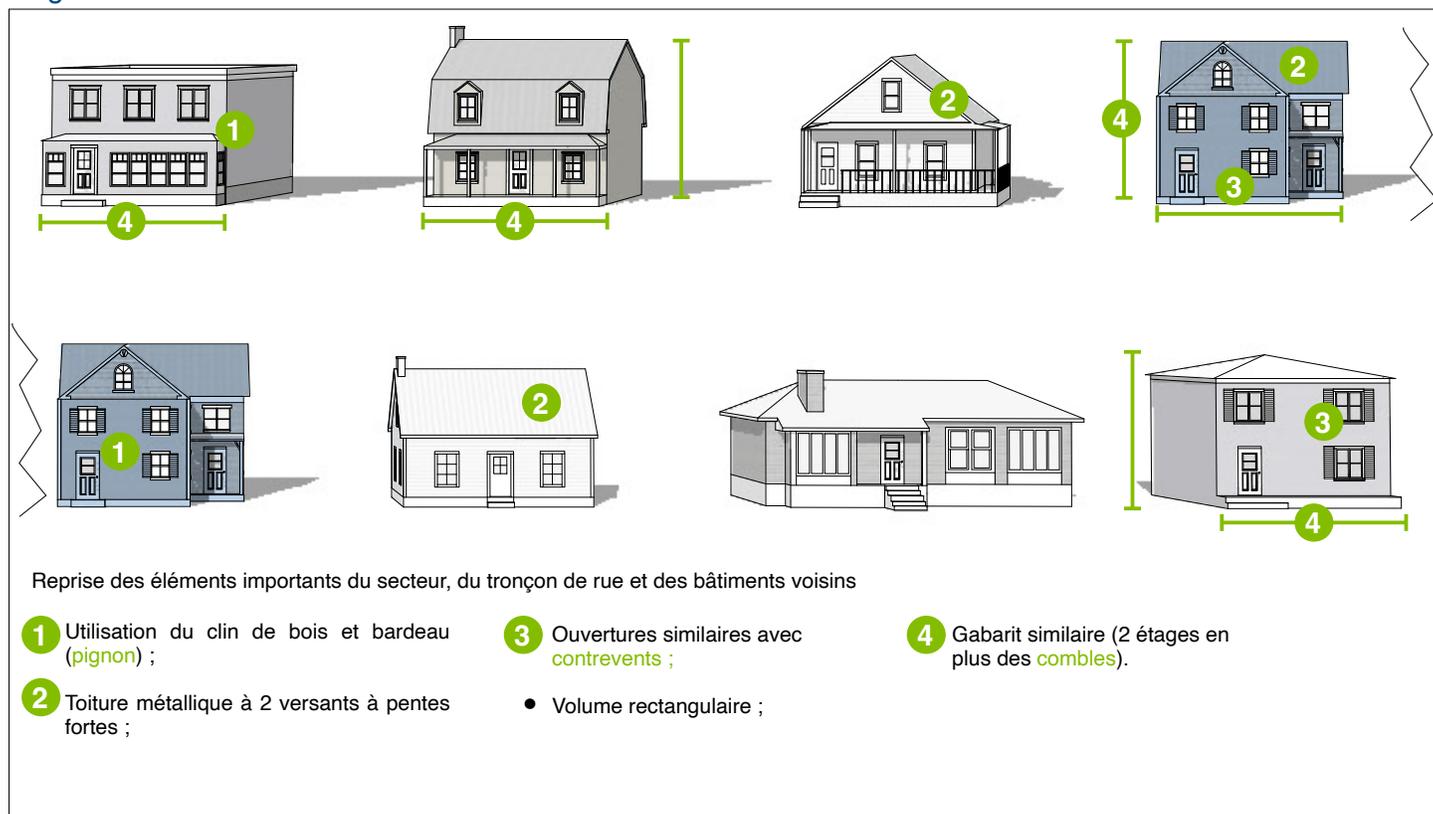
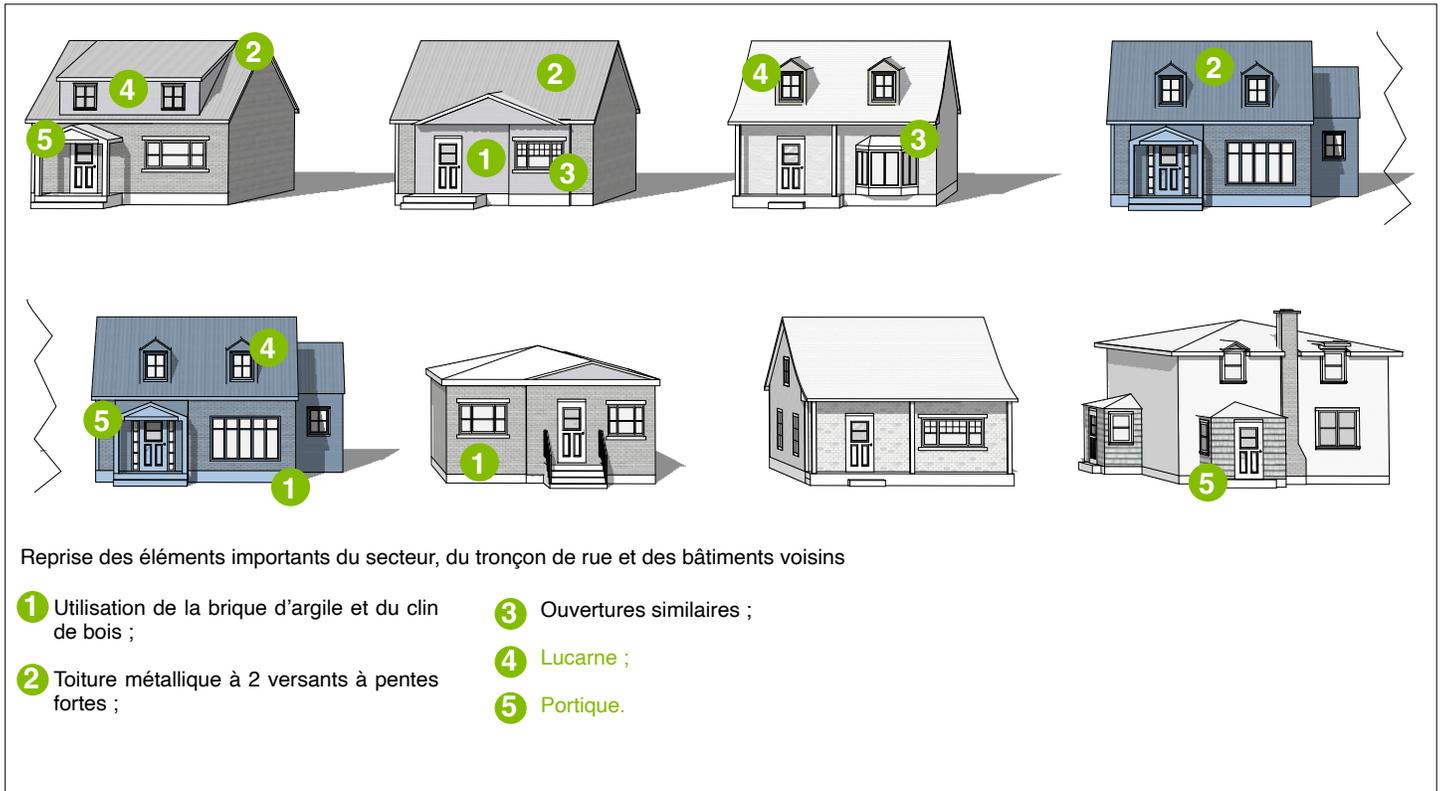


Figure 68 : Insertion harmonieuse dans le secteur Normandie et Magenta



Objectif 2:

Pour le secteur Yamaska, préserver et valoriser la spécificité du cadre bâti, notamment en ce qui concerne les particularités patrimoniales des bâtiments du secteur Yamaska.

Critères:

1. Proposer un traitement architectural plus élaboré pour les façades faisant face à une voie publique ou une allée de circulation ;
2. Souligner l'entrée principale du bâtiment par l'intégration d'un **portique**, d'une véranda, d'une galerie ou d'un avant-toit surmonté d'un **pignon** ;
3. Privilégier les volumétries de plus d'un étage ;
4. Privilégier les toitures mansardées ou à deux versants ;
5. Limiter l'utilisation du bardeau de cèdre et du crépi aux superficies résiduelles ;
6. Intégrer des éléments architecturaux ayant pour effet de mettre en valeur les composantes structurales et les ouvertures du bâtiment (Exemple : fronton, **allège**, **linteau**, jambage, arches, couronnement, etc.).

Figure 70 : Bon exemple de traitement architectural d'une nouvelle construction

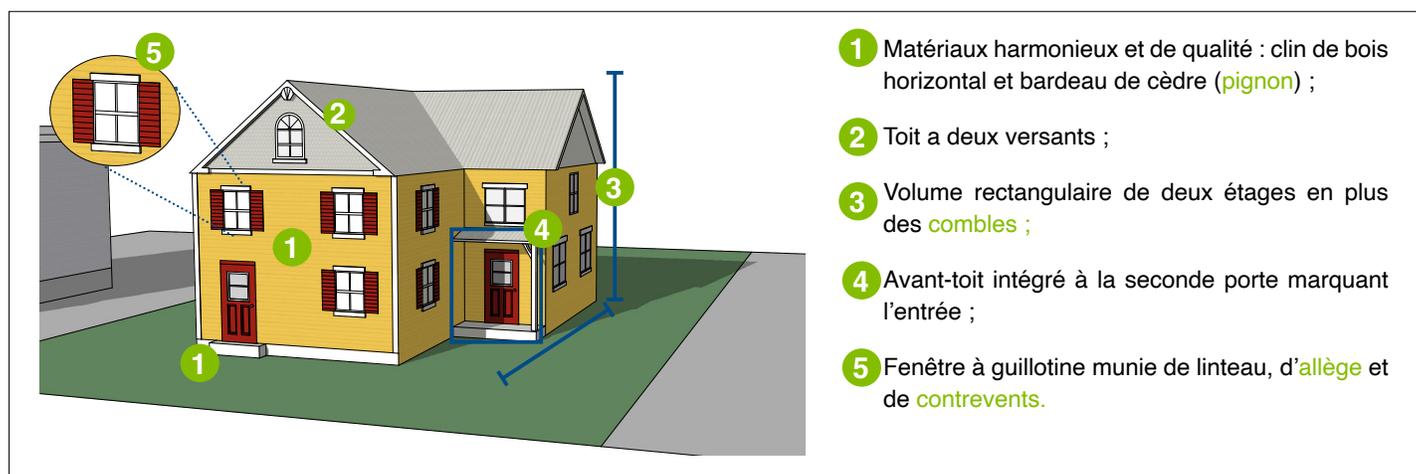


Figure 71 : Exemples de toit à pignon ou à mansarde pour les usages résidentiels

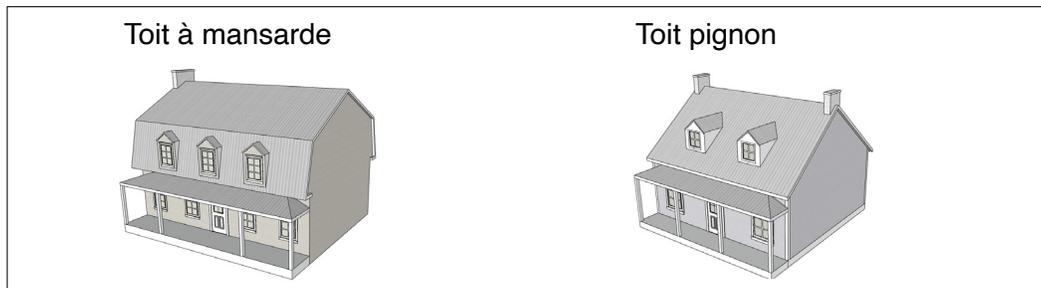


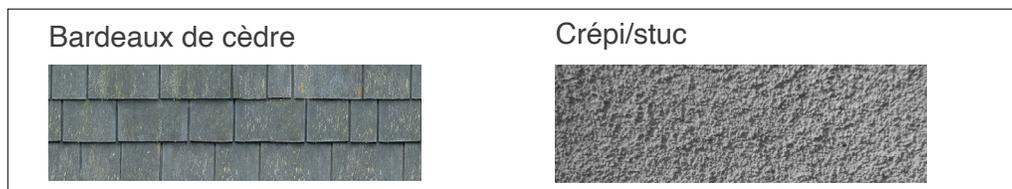
Figure 72 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur naturels à prioriser



Figure 73 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur à éviter



Figure 74 : Exemples de matériaux qui doivent se limiter aux superficies résiduelles



Exemples d'ouvertures pouvant inspirer les nouvelles constructions

Figure 75 : Modèles communs retrouvés à Farnham

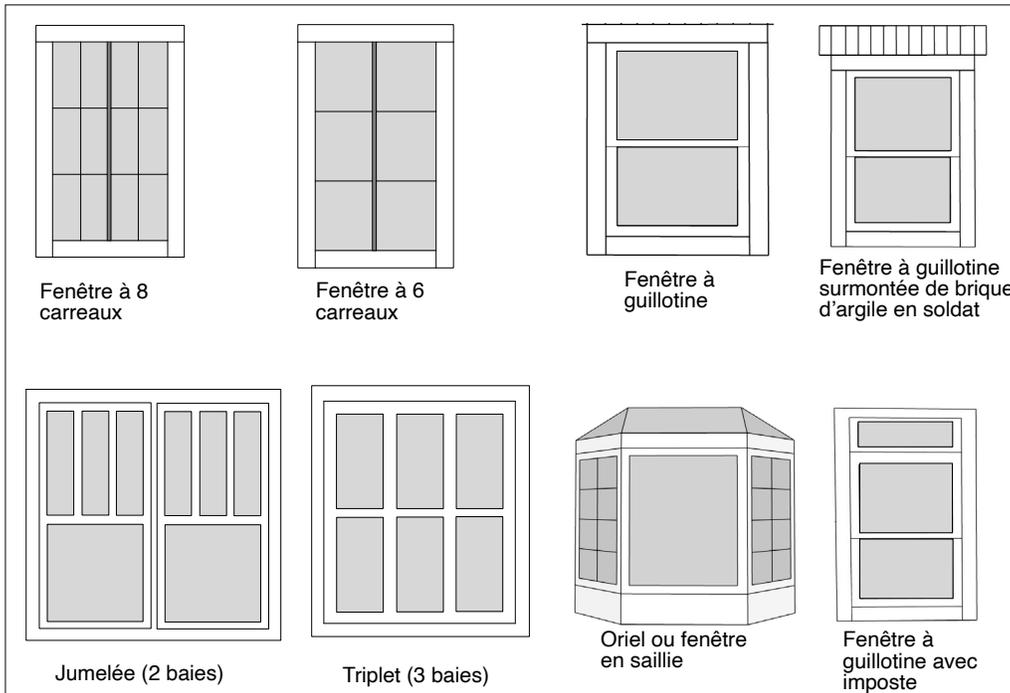


Figure 76 : Modèles communs de contrevents et chambranle mouluré

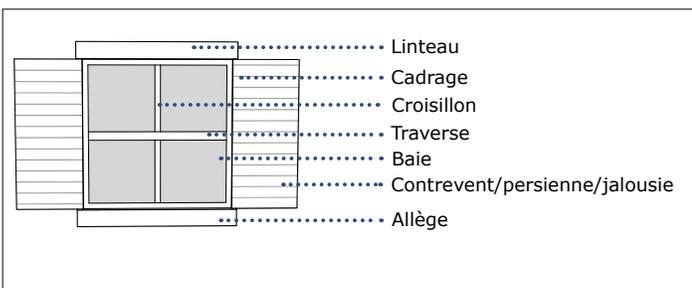


Figure 79 : Lucarnependante

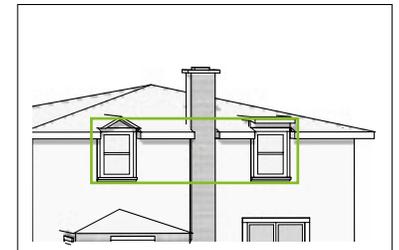


Figure 78 : Modèle de fenêtre à éviter

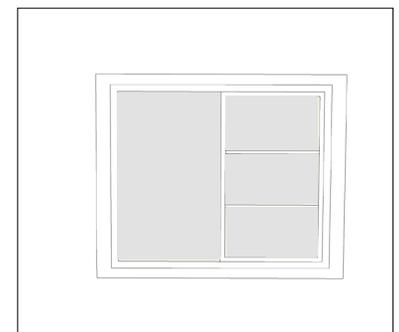
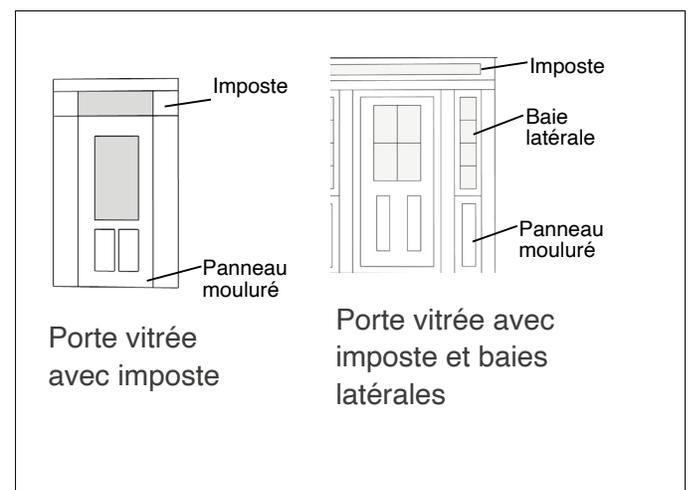


Figure 77 : Principaux modèles de porte de bois



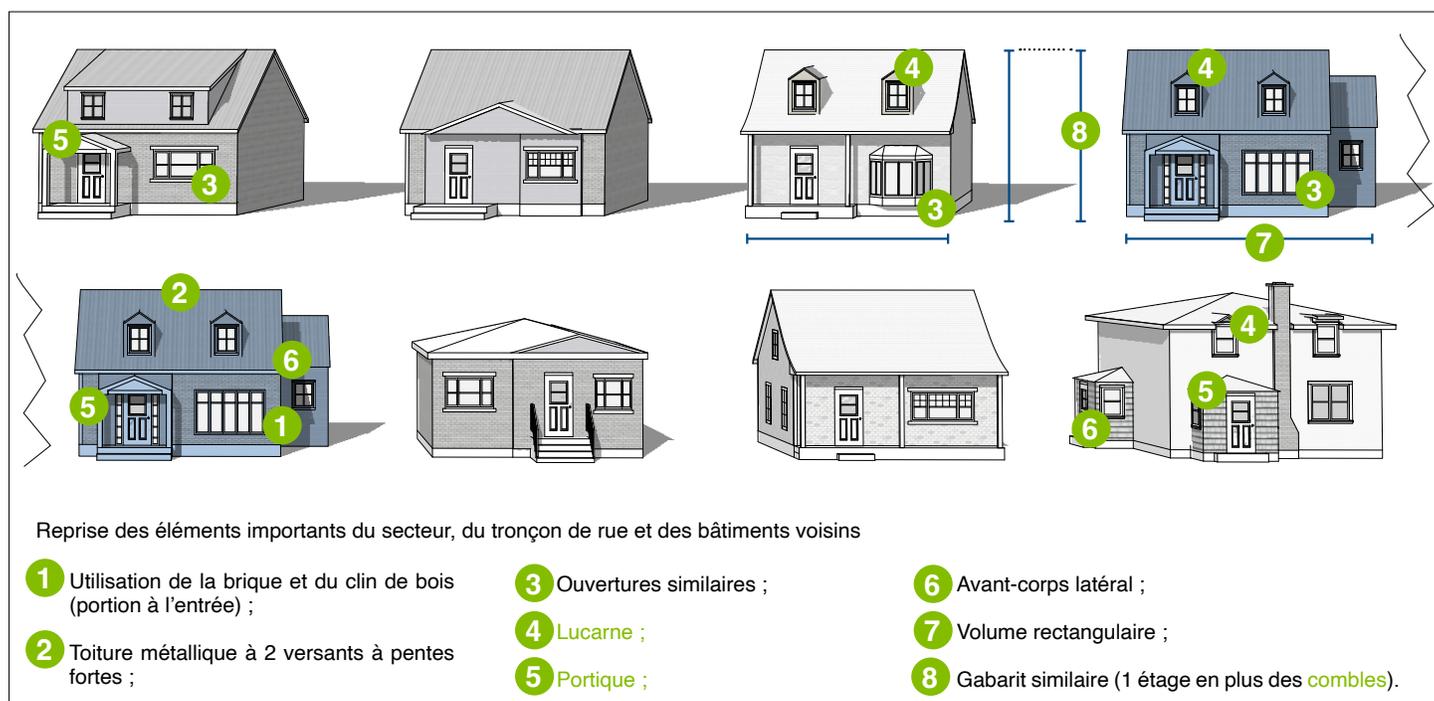
Objectif 3:

Pour les secteurs Normandie, Magenta et Kirk, assurer une intégration adéquate des nouvelles constructions et des projets de rénovation qui s'inscrit dans la même signature architecturale que les maisons de vétérans.

Critères:

1. Harmoniser tout nouveau bâtiment avec les bâtiments du milieu d'insertion, faisant partie du même groupe d'usages, tant au niveau du style, des volumes, du rythme et de la typologie des ouvertures ainsi que la forme de sa toiture ;

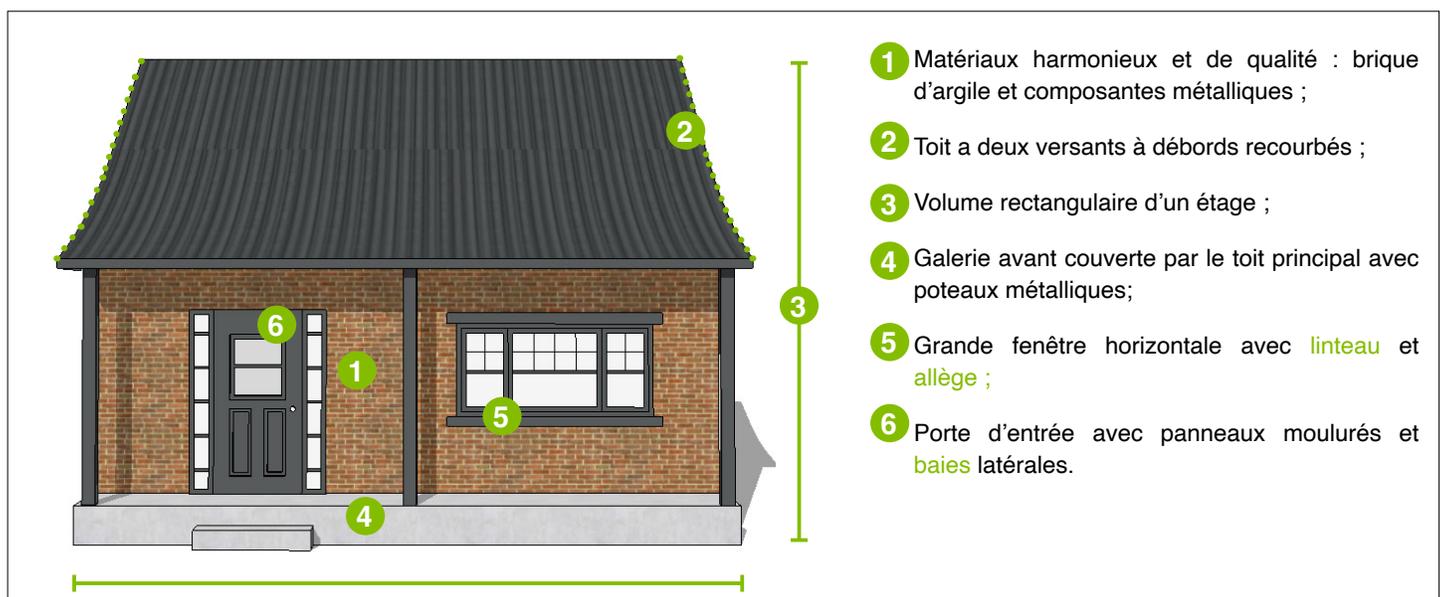
Figure 80 : Insertion harmonieuse d'un nouveau bâtiment à proximité des maisons de vétérans.



2.1.3. Architecture des bâtiments

2. Privilégier les projets de construction ayant une volumétrie d'un seul étage ;
3. Privilégier les toitures à deux versants ou en croupe, selon le style du bâtiment ;
4. Intégrer des éléments architecturaux ayant pour effet de mettre en valeur les composantes structurales et les ouvertures du bâtiment (Exemple : allège, linteau, galeries, perrons, portique, etc.). Par exemple, les résidences du boulevard Kirk illustrées ci-dessous présentent un portique qui est spécifique au style de leur bâtiment.

Figure 81 : Bon exemple de traitement architectural d'une nouvelle construction



2.2. Agrandissement

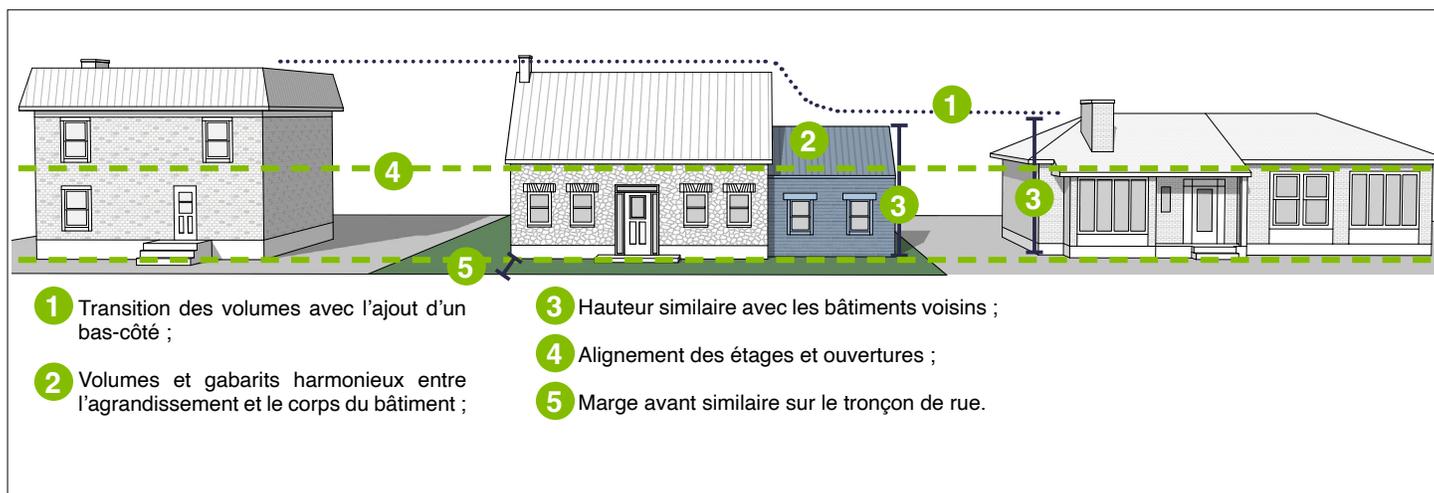
Objectif 1:

Privilégier une implantation qui respecte la trame urbaine du secteur et qui met en valeur les bâtiments existants et projetés.

Critères:

1. Respecter un alignement des façades de tout agrandissement relativement homogène le long des voies publiques.

Figure 82 : Agrandissement harmonieux avec son milieu d'insertion



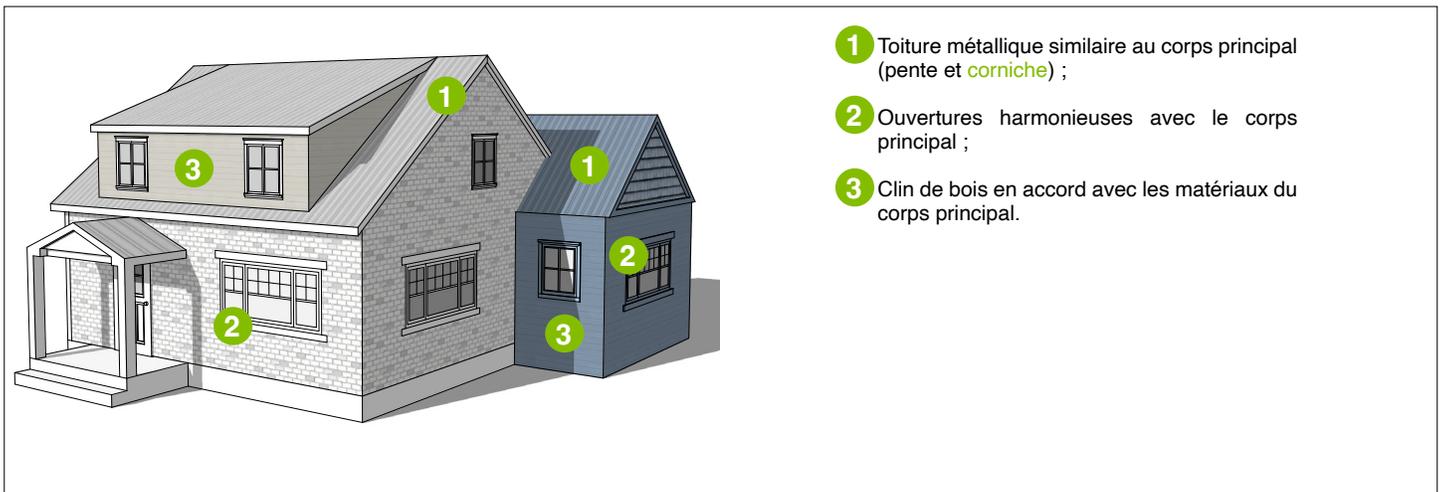
Objectif 2:

Assurer une intégration adéquate de l'agrandissement au corps principal du bâtiment qui s'inscrit dans la même signature architecturale que les maisons de vétérans.

Critères:

1. Privilégier les interventions sur un bâtiment qui respectent l'authenticité du corps principal ;
2. Privilégier les agrandissements ayant une volumétrie d'un seul étage ;
3. Privilégier les toitures à deux versants ou en croupe, selon le style du bâtiment ;
4. Intégrer des éléments architecturaux ayant pour effet de mettre en valeur les composantes structurales et les ouvertures du bâtiment (Exemple : allège, linteau, galeries, perrons, portique, etc.). Par exemple, les résidences du boulevard Kirk présentent un portique qui est spécifique au style de leur bâtiment ;
5. Privilégier l'ajout de lucarnes à l'arrière et préserver la toiture avant d'origine dénudée de celle-ci.

Figure 84 : Agrandissement harmonieux en façade latérale d'une maison de vétérans



Objectif 3:

Préserver et valoriser la spécificité du corps principal du bâtiment, notamment en ce qui concerne les particularités patrimoniales de celui-ci.

Critères:

1. Proposer un traitement architectural plus élaboré pour les façades faisant face à une voie publique ou une allée de circulation ;
2. Privilégier les volumétries de plus d'un étage pour le secteur de Yamaska ;
3. Privilégier les toitures mansardées ou à deux versants en accord avec le corps principal du bâtiment ;
4. Favoriser l'utilisation de matériaux de revêtement extérieur de qualité supérieure, tels que la brique, la pierre et le clin de bois ou d'aggloméré.

Figure 86 : Bon exemple de traitement architectural d'un nouvel agrandissement

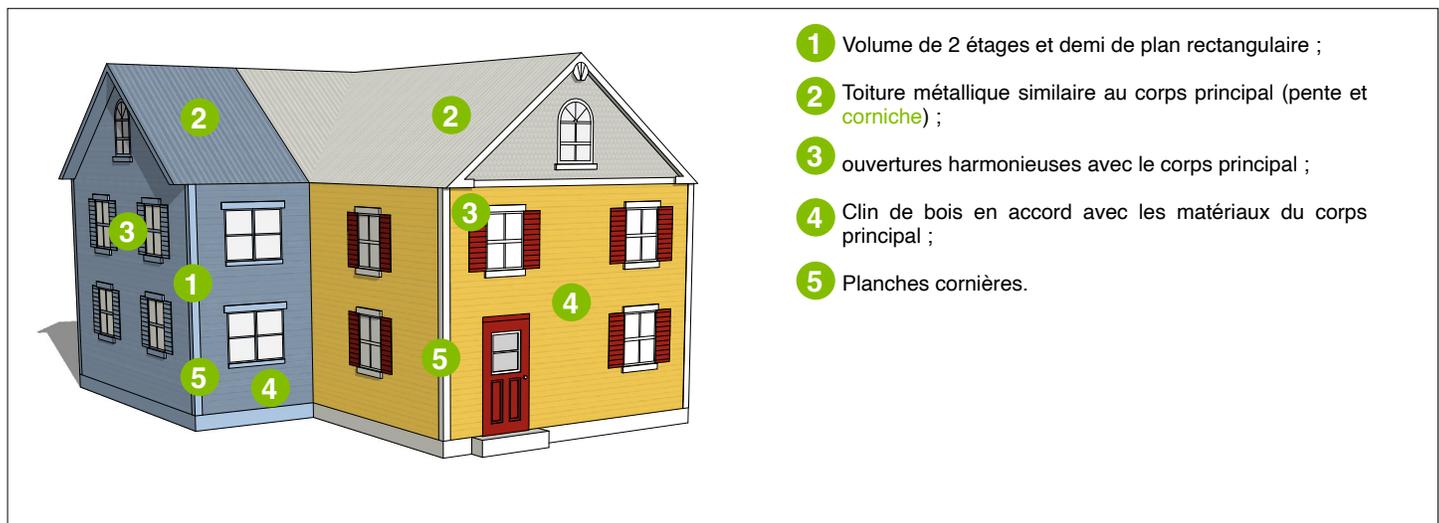


Figure 88 : Exemple de maisons avec toiture mansardée et toit à deux versants

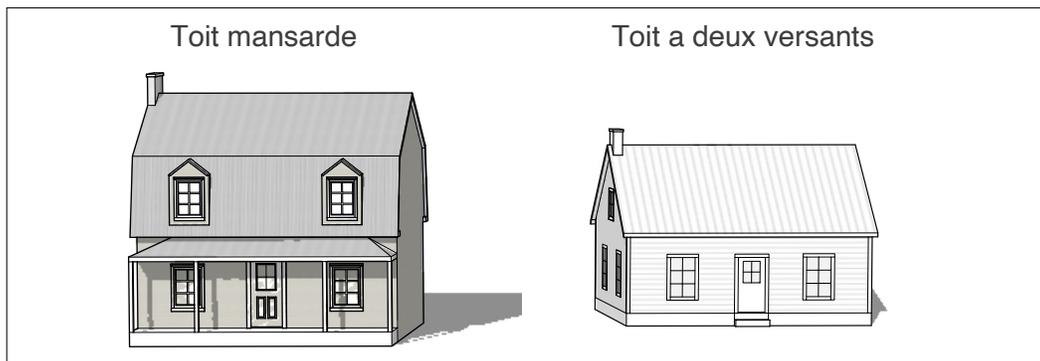


Figure 89 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur naturels à prioriser

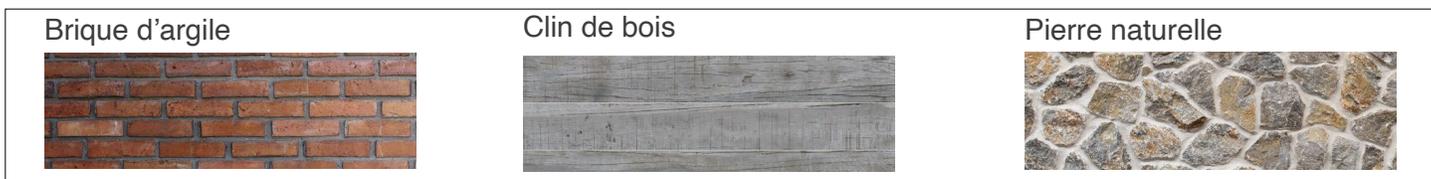


Figure 90 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur à éviter

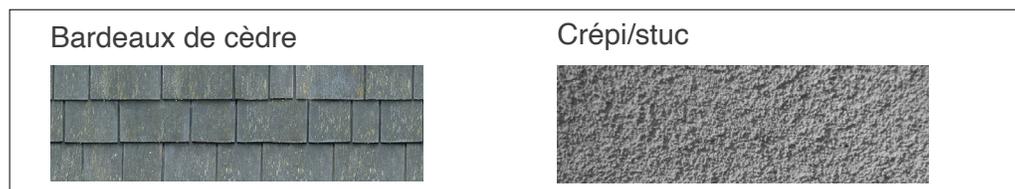


Figure 91 : Exemples de matériaux qui doivent se limiter aux superficies résiduelles



Exemples d'ouvertures pouvant inspirer les nouvelles constructions

Figure 94 : Modèles communs retrouvés à Farnham

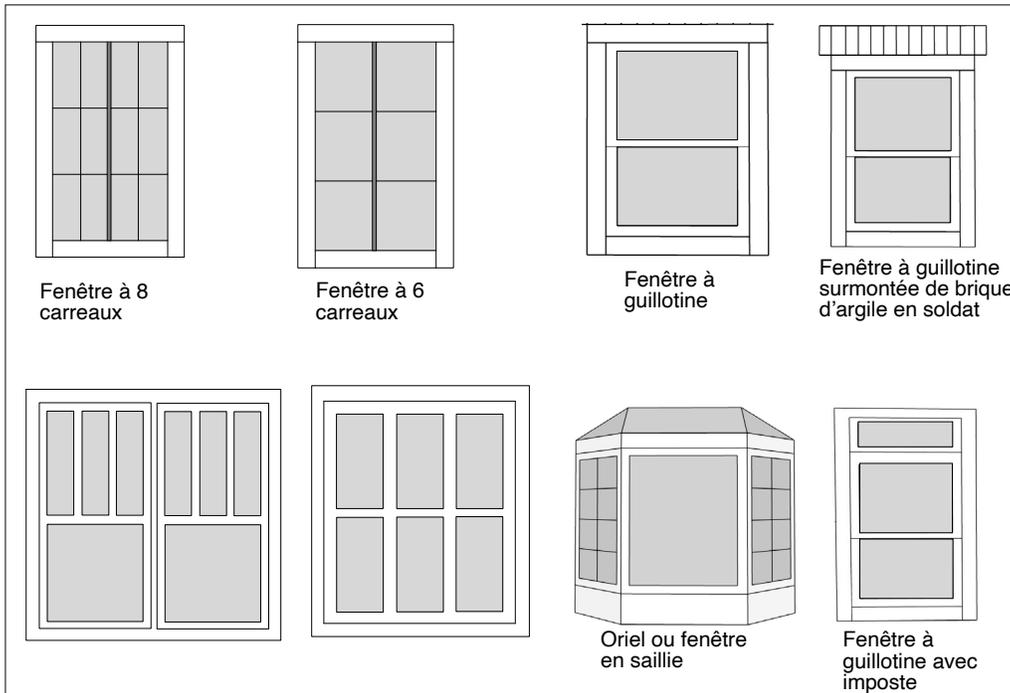


Figure 92 : Modèles communs de contrevents et chambranle mouluré

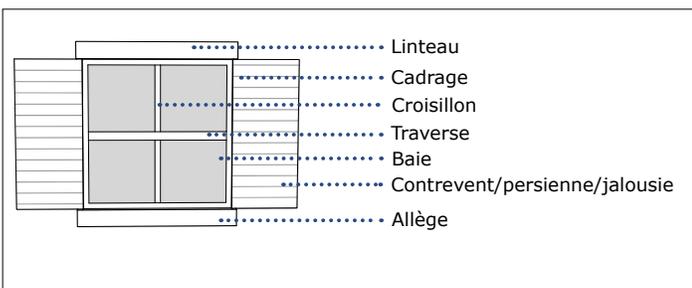


Figure 96 : Lucarnependante

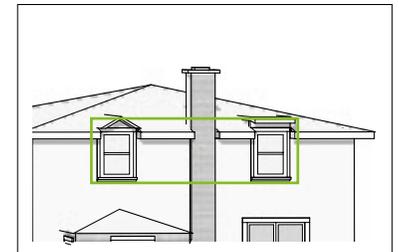


Figure 95 : Modèle de fenêtre à éviter

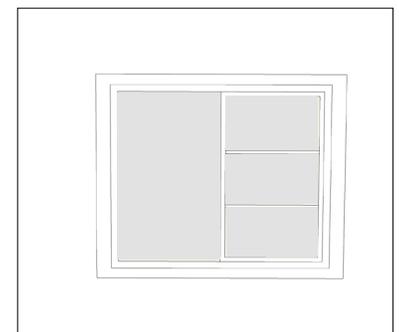
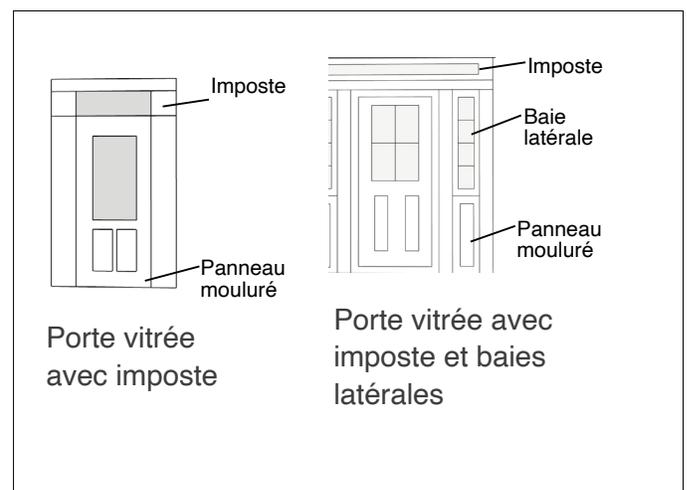


Figure 93 : Principaux modèles de porte de bois



2.3. Rénovation

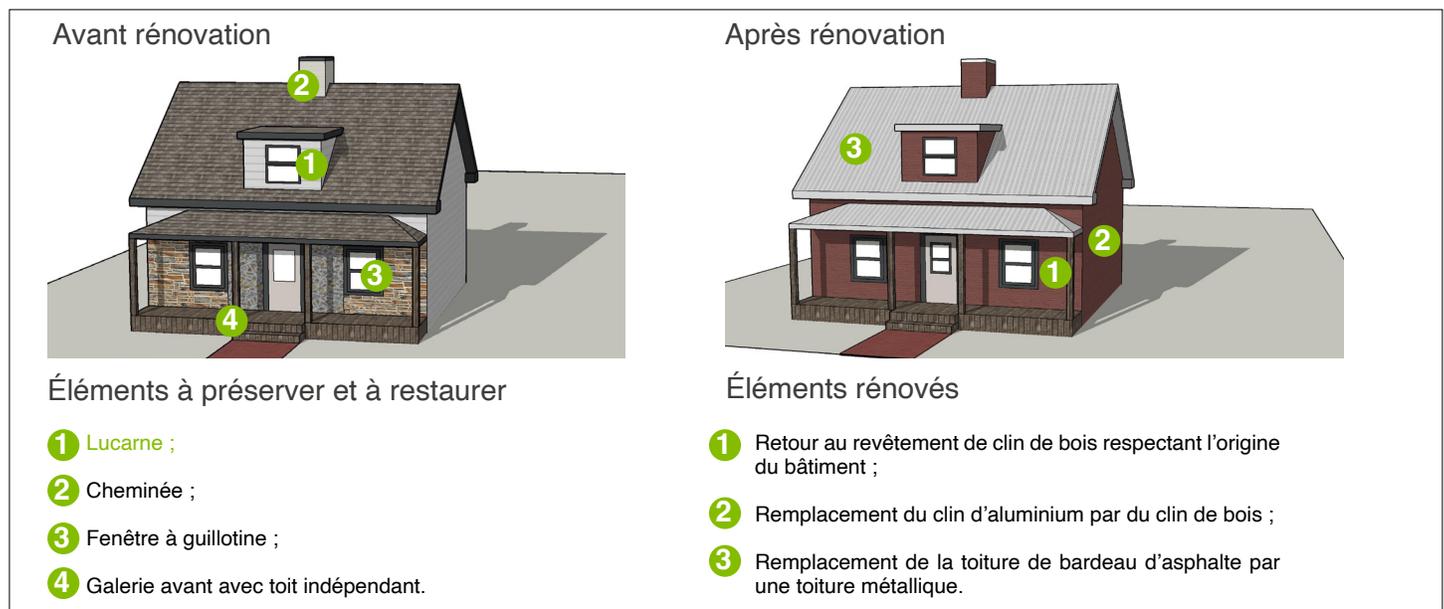
Objectif 1:

Assurer la mise en valeur du bâti par une intégration cohérente des travaux de rénovation.

Critères:

1. Respecter la morphologie d'origine du bâtiment à travers les interventions projetées ;
2. Dans le cas d'un bâtiment ayant subi de nombreuses transformations qui dénaturent l'architecture originelle, contribuer à l'amélioration du bâtiment par des interventions s'insérant de façon cohérente dans le paysage architectural ;
3. Lors de travaux de modification ou de rénovation d'un bâtiment existant, conserver les éléments architecturaux d'intérêt et propres au bâtiment.

Figure 97 : Exemple d'un bon remplacement des revêtements extérieurs en façades avant et latérales



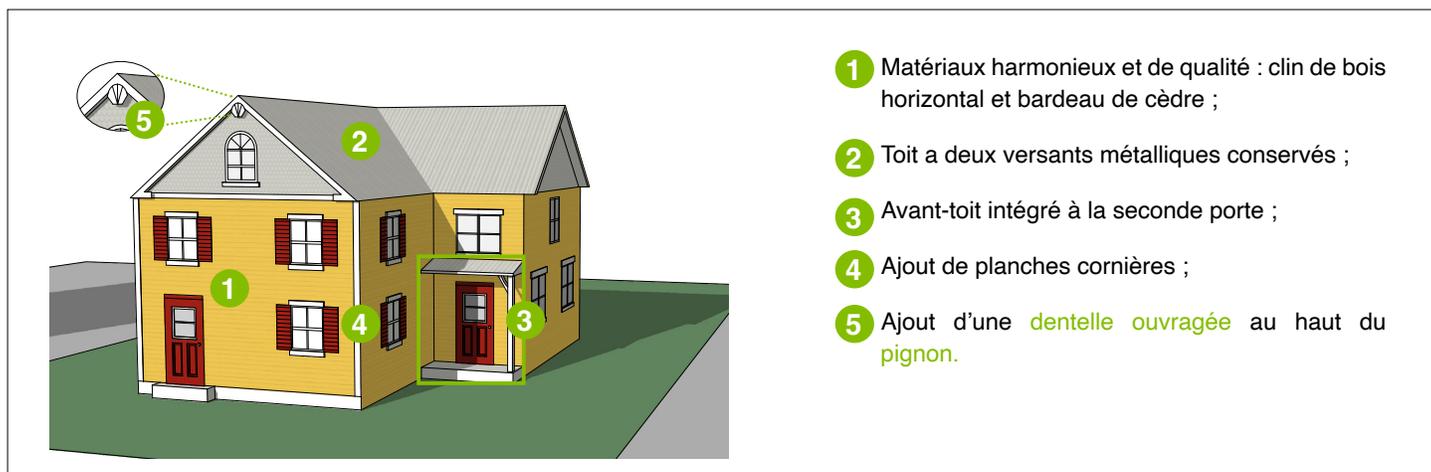
Objectif 1:

Préserver et valoriser la spécificité du bâtiment sur lequel la rénovation s'opère, notamment en ce qui concerne les particularités patrimoniales des bâtiments.

Critères:

1. Proposer un traitement architectural plus élaboré pour les façades faisant face à une voie publique ou une allée de circulation ;
2. Souligner l'entrée principale du bâtiment par l'intégration d'un portique, d'une véranda, d'une galerie ou d'un avant-toit surmonté d'un pignon ;
3. Lors de travaux de construction et de rénovation, favoriser l'utilisation de matériaux de revêtement extérieur de qualité supérieure, tels que la brique, la pierre et le clin de bois ou d'aggloméré ;
4. Limiter l'utilisation du bardeau de cèdre et du crépi aux superficies résiduelles ;
5. Intégrer des éléments architecturaux ayant pour effet de mettre en valeur les composantes structurales et les ouvertures du bâtiment (Exemple : fronton, allège, linteau, jambage, arches, couronnement, etc.).

Figure 99 : Bon exemple de traitement architectural d'une rénovation



2.3.1. Architecture des bâtiments

Figure 100 : Exemple de maisons avec toiture mansardée et toit à deux versants

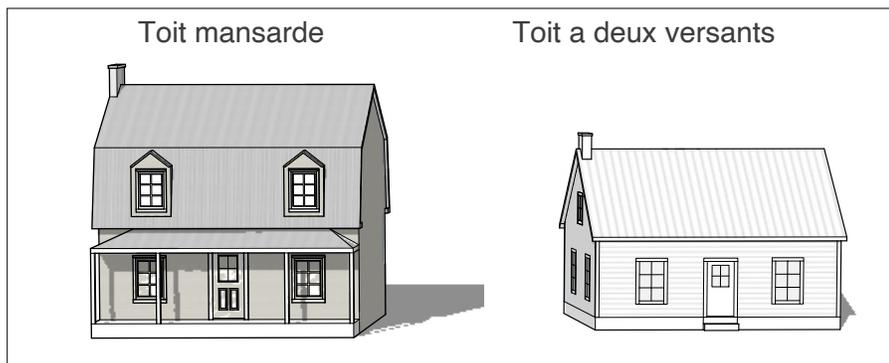


Figure 101 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur naturels à prioriser

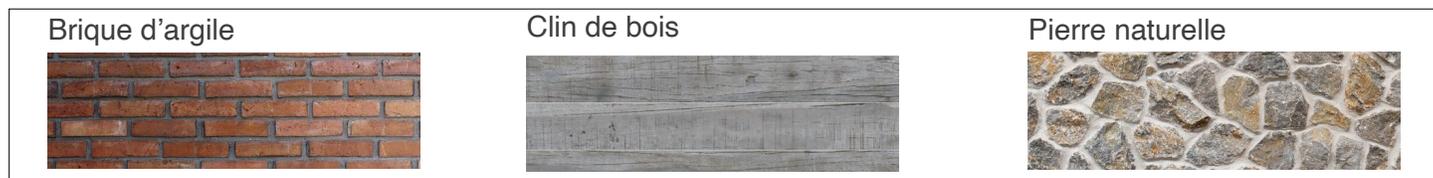
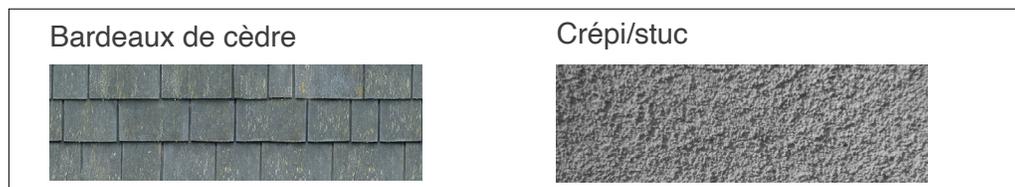


Figure 102 : Exemples de matériaux de revêtement extérieur à éviter



Figure 103 : Exemples de matériaux qui doivent se limiter aux superficies résiduelles



2.3.1. Architecture des bâtiments

Exemples d'ouvertures pouvant inspirer les nouvelles constructions

Figure 107 : Modèles communs retrouvés à Farnham

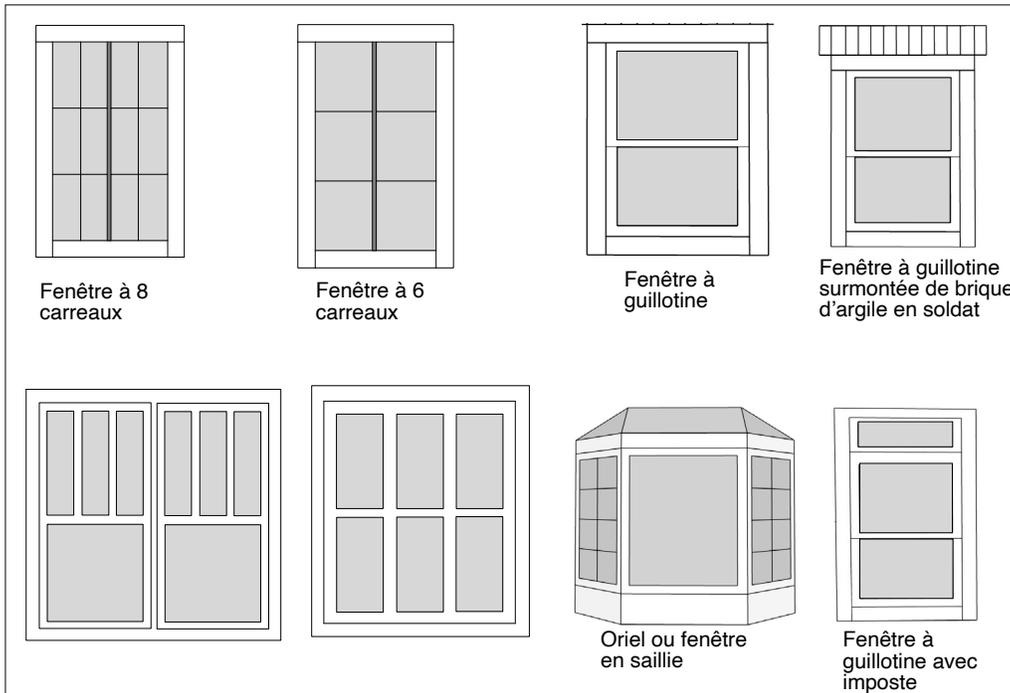


Figure 104 : Modèles communs de contrevents et chambranle mouluré

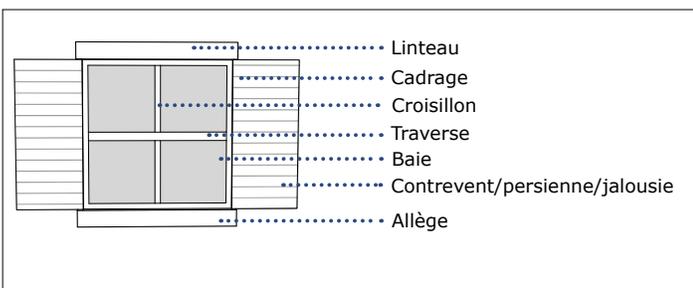


Figure 106 : Modèle de fenêtre à éviter

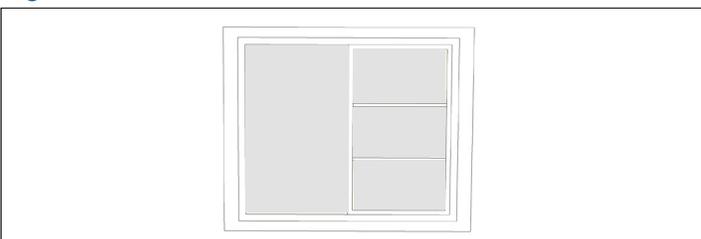


Figure 109 : Lucarne pendante

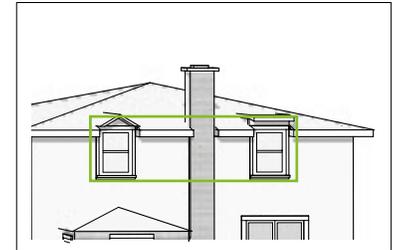


Figure 108 : Modèle de fenêtre à éviter

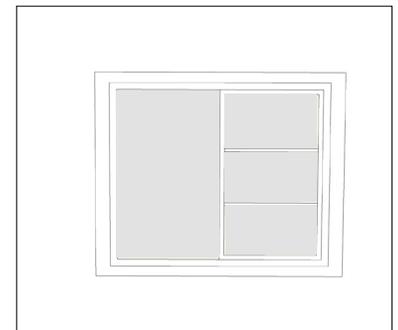
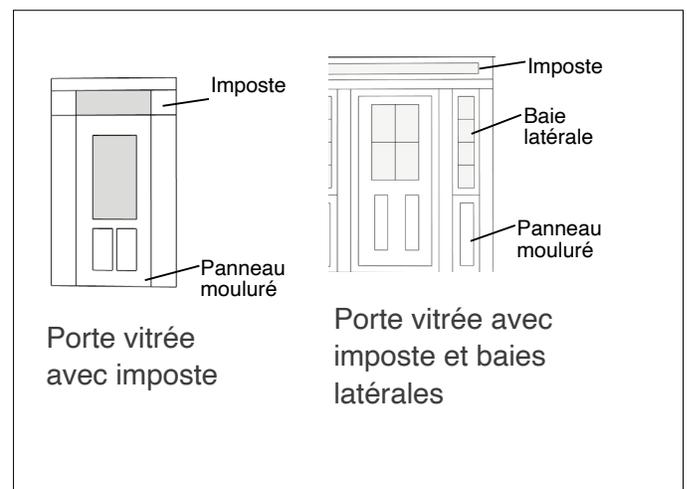


Figure 105 : Principaux modèles de porte de bois



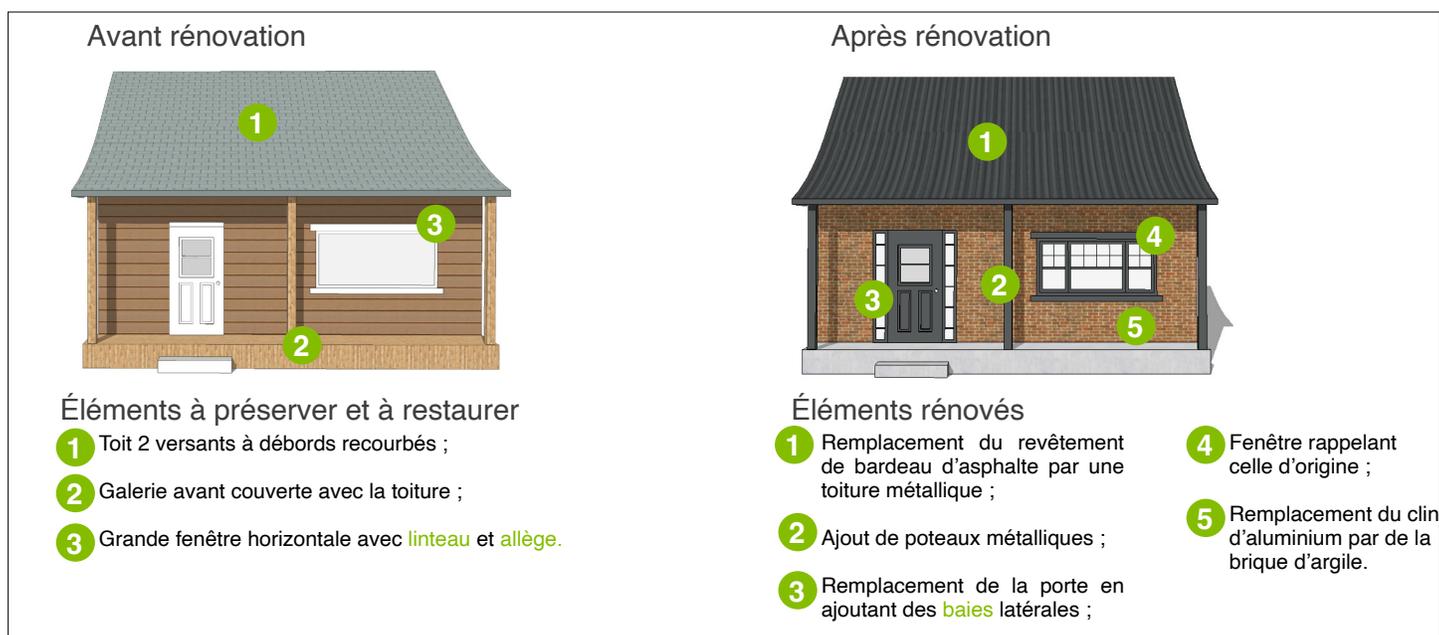
Objectif 2:

Préserver le caractère architectural particulier des maisons de vétérans.

Critères:

1. Souligner l'entrée principale du bâtiment par l'intégration d'un **portique** ou d'un avant-toit surmonté d'un pignon ;
2. Favoriser l'utilisation d'un revêtement contrastant sur la façade avant du bâtiment de manière à mettre en valeur les éléments typiques de l'époque (Exemple : **portique**, **baie** vitrée, pignon de l'avant-toit, etc.) ;
3. Lors de travaux de construction ou de rénovation, préconiser l'utilisation de matériaux de revêtement extérieur de qualité supérieure, tels que la brique ;
4. Pour les superficies résiduelles, préconiser des matériaux tels que la pierre et le clin de bois ou d'aggloméré, installé à l'horizontale ;
5. Dans le cas d'un bâtiment ayant subi de nombreuses transformations qui dénaturent l'architecture originelle, contribuer à l'amélioration du bâtiment par des interventions s'insérant de façon cohérente dans le paysage architectural.

Figure 110 : Exemple d'un bon remplacement des revêtements extérieurs en façades avant et latérales



Lexique

5. LEXIQUE

Allège: Élément mural qui est situé entre le plancher et l'appui de la **baie** d'une fenêtre.

Aisselier: Élément droit ou courbe servant à solidifier l'assemblage de deux éléments perpendiculaires. Il peut être décoratif afin d'orner des poteaux et avant-toits.

Appareillage de brique: Façon dont les briques sont assemblées dans la maçonnerie.

Baie: Vitre entre croisillon(s), traverse(s) et cadrage.

Combles: Partie supérieure du bâtiment qui permet de supporter le toit.

Contrevent/Persienne/Jalousie: Panneaux simples ou doubles fixés à l'extérieur servant à couvrir ou protéger les fenêtres. Contrevent est un panneau plein, la persienne et la jalousie sont composées de lamelles (mobiles pour la jalousie).

Corniche: Élément horizontal mouluré couronnant généralement la partie supérieure d'un bâtiment, mais peut également se retrouver sur un entablement commercial.

Dentelle ouvragée: Ouvrage décoratif que l'on retrouve généralement sous les débords de toit, dans les pignons et avant-toits.

Entrée charretière: Lien entre la voie publique et un terrain privé permettant l'accès aux véhicules.

Îlots de chaleur: Phénomène d'absorption et de rétention de chaleur par une abondance de surface minéralisée en lieux urbains (commun dans les stationnements).

Jardin de pluie: Aménagement extérieur qui recueille et assure la gestion des eaux de pluie.

Linteau: Élément de la structure d'un bâtiment qui supporte les charges au-dessus d'une ouverture.

Lucarne: La lucarne est une structure en saillie sur un toit servant à éclairer ou à ventiler les combles d'un bâtiment.

Lucarnes à fenêtres pendantes: L'ouverture est découpée partiellement sur le mur de façade, et partiellement dans la toiture.

Noe drainante: Aménagement extérieur qui assure la gestion des eaux de pluie tout en favorisant une biodiversité riche et résiliente.

Parapet: Petit mur faisant saillie au-dessus de la ligne de toit.

Pignon: Partie supérieure triangulaire du mur d'un bâtiment servant à donner des versants à un toit.

5. LEXIQUE

Portique: Le portique est un espace étroit et ouvert formé d'une ou deux colonnades ou arcades précédant l'entrée d'un bâtiment.

Tambour: Le tambour est un édicule précédant l'entrée d'un bâtiment. Associé à l'architecture résidentielle, le tambour est une construction temporaire qui était installée pendant la saison froide afin de réduire l'arrivée d'air froid à l'intérieur de la maison.

Traverse: Pièce d'armature horizontale de la fenêtre.

Référence

6. RÉFÉRENCE

Laframboise, Yves, La maison du Québec: de la colonie française au XXe siècle, p. 363.

Marchand, D. (1996). La maison de vétérans : le langage des transformations. Continuité, (67), 27–29.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec, (2009). Répertoire du patrimoine culturel du Québec: Maison George-Baptist, p.2.

Montréal, V. de. (n.d.). Les maisons d'inspiration d'après-guerre dans VSP. Ville de Montréal. <https://montreal.ca/articles/les-maisons-dinspiration-dapres-guerre-dans-vsp-6104>

MRC de l'Assomption, Répertoire des courants et styles architecturaux, p. 22.

MRC des Chenaux, La maison victorienne, p.1-4

MRC des Laurentides, Fiches-conseils de rénovation patrimoniale, p. 26.

MRC d'Acton, Fiches architecturales, p. 25.

Patrimoine bâti de la côte-de-beaupré. de. (n.d.). <https://patrimoinecotedebeaupre.com/>

Québec, Ministère de la Cultures et des Communications. (2015). Glossaire: Vocabulaire de l'architecture québécoise Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Québec, Patrimoine urbain: fiche Néo-georgien, Récupéré de <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/bati/thesaurus.aspx?tid=287087>.

Québec, Service de l'urbanisme et du patrimoine en collaboration avec le Service des communications Division du Vieux-Québec: les toitures en pente, (1988), p.10

Québec, Service de l'urbanisme et du patrimoine en collaboration avec le Service des communications Division du Vieux-Québec: les fenêtres à battants, (1988), p.3

Québec, Secteur patrimonial du Vieux-Loretteville: La maison à toit mansardé (1860-1900), p. 2.

Rémillard, François, Merrett, Brian, L'architecture de Montréal: Guide des styles et des bâtiment, p. 222.

Roux, M. (2011). Revêtement de fibrociment: Manipulaer avec soin. Esquisses, 22, no.1, 3.

Saguenay, V. de. (n.d.). Rénovation Patrimoniale. Ville de Saguenay | Rénovation patrimoniale. <https://ville.saguenay.ca/services-aux-citoyens/construire-et-renover/renovation-patrimoniale>



VILLE DE
FARNHAM